

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

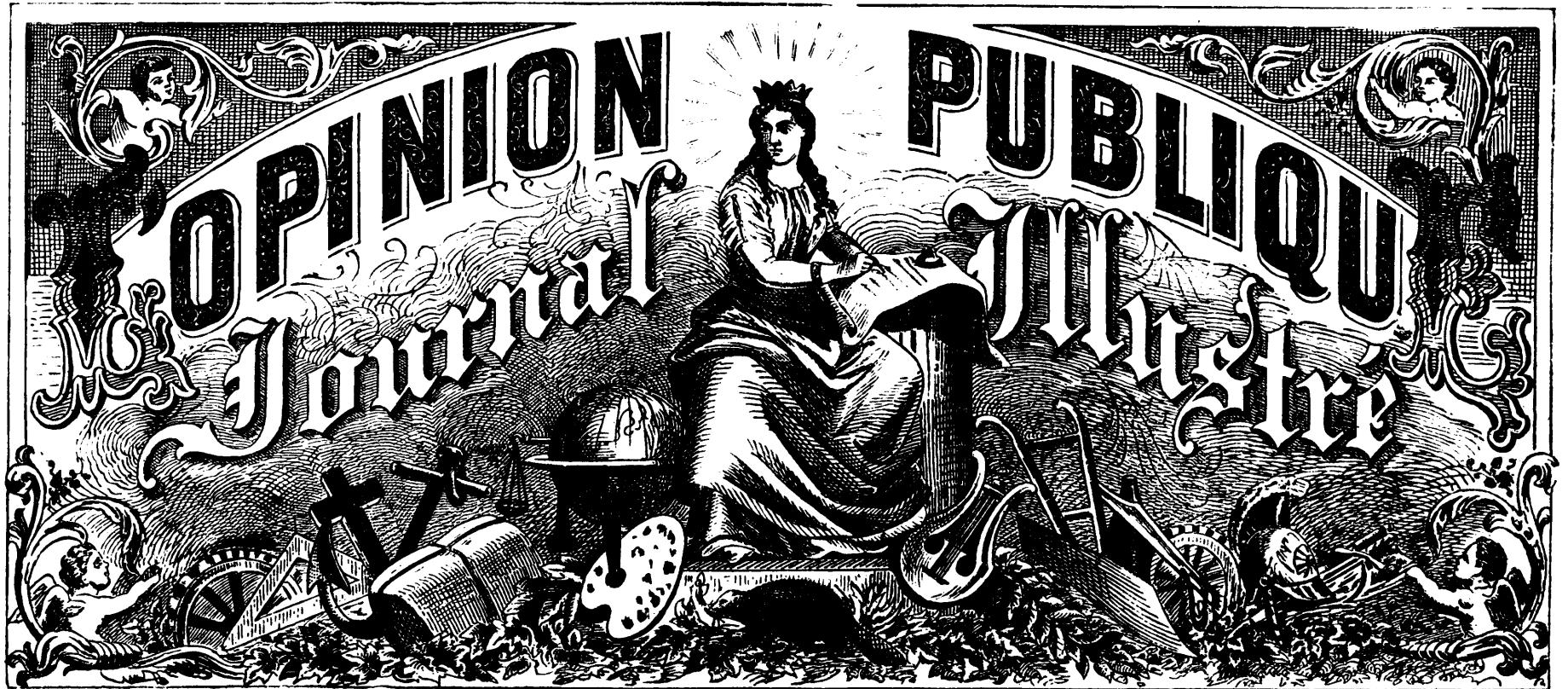
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.▲

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



Vol. I.—No. 50.

MONTREAL, JEUDI, 15 DECEMBRE, 1870.

ABONNEMENT \$2 50
PAR NUMERO 5 CENTIMS.



DÉFENSE DE PARIS.—"FORT VALÉRIEN SE FAIT ENTENDRE;" SCÈNE SUR LA TERRASSE DE ST. GERMAIN.

LE RECENSEMENT.

Une loi de la dernière session du Parlement Fédéral a déclaré qu'un recensement général de la Puissance du Canada serait fait avant le premier mai prochain; il ne reste plus que cinq mois avant l'expiration de cette date, et comme tout le mois d'avril ainsi que la dernière quinzaine de mars seraient des plus défavorables pour un pareil travail, on doit croire que ce grand inventaire de notre pays se fera au plus tard dans trois mois.

Le dénombrement général de la population d'un pays est toujours de la plus grande importance, pour faire apprécier les progrès réalisés dans les diverses branches de la richesse publique; mais dans l'état actuel du Canada, ce travail présente un intérêt tout particulier. La constitution déclare que la représentation à la Chambre des Communes sera basée sur le chiffre de la population, et comme le nombre exerce toujours une assez forte influence dans les assemblées de cette nature, il doit en résulter, entre chaque province, une constante émulation, une légitime ambition, qui fasse désirer à chacune de posséder une représentation en rapport avec ses intérêts, avec son étendue territoriale, avec le rôle qu'elle doit jouer dans la Confédération.

En même temps, il est nécessaire d'entourer le recensement de précautions suffisantes pour que les officiers ne sacrifient leur devoir à leur intérêt de province, et ne grossissent leurs chiffres aux dépens de la vérité.

Il y a toujours eu de sérieux obstacles à la prise d'un recensement exact et parfait d'un pays. Dans l'origine, cette enquête avait surtout pour objet de répartir les impôts suivant le revenu, et cette tradition s'est malheureusement transmise parmi les contribuables. Et il ne faudrait pas croire que notre population seule soit imbuë de cette erreur: au contraire il en est de même dans tous les pays. En Angleterre, où l'on distribue des bulletins dans chaque maison, afin de les faire remplir par les chefs de famille, le fonctionnaire chargé de les collecter constate généralement que la plupart n'en ont rien fait, de sorte qu'il est obligé de poser verbalement toutes les questions mentionnées sur le bulletin.

A la deuxième session du Congrès International de Statistique, en 1855, on a discuté très-longuement la question du paiement des officiers chargés de collecter les statistiques agricoles et autres, et les membres français se sont unanimement prononcés pour le système volontaire, en donnant pour raison que les cultivateurs refuseraient jusqu'au plus insignifiant renseignement à un agent du gouvernement; ce n'est même qu'à grande peine, et en se servant de moyens indirects, que les associations purement scientifiques peuvent arriver à collecter les informations dont elles ont besoin.

Nous pouvons dire sans crainte que notre population est au-dessus de semblables reproches; il y a bien quelques exceptions, mais avec les explications qui ne manqueront pas d'être données par les hommes les plus influents de chaque localité, il est certain que le travail du gouvernement recevra l'appui et la coopération cordiale de chaque citoyen de notre pays.

Notre système de statistique est suffisamment organisé en Canada pour que nous n'ayons rien à envier aux autres pays; sur plusieurs points, nous pourrions même servir d'exemple. Ce qui concerne l'instruction publique, l'immigration, les tribunaux, le commerce, la finance, les télégraphes, les postes, les chemins de fer, les compagnies d'assurance, se trouve dans des rapports spéciaux publiés chaque année par le Parlement. C'est autant de travail de moins pour le recensement.

Mais il reste encore la population et tous les détails qui se rapportent à sa position civile et économique, l'industrie agricole, manufacturière, minière, maritime et des pêcheries. Ce champ est assez vaste pour satisfaire les esprits les plus exigeants, et nous ne craignons pas de dire que si le travail est confié à des hommes intelligents et dévoués, nous aurons un recensement supérieur à tout ce qui a été fait dans les autres pays.

Au sujet du dénombrement de la population, deux systèmes se partagent aujourd'hui l'attention des statisticiens: le premier veut qu'on s'attache surtout à la population de fait, tandis que l'autre insiste sur la population de droit.

Dans le premier cas, le recensement est fait, ou est censé être fait à jour et même à heure fixe, et alors on inscrit sur les bulletins destinés à chaque maison, les personnes qui l'habitaient à une heure donnée.

Cette statistique tient un peu de la fantaisie, et au point de vue pratique, elle présente de sérieux inconvénients. Comme tous les systèmes modernes, c'est la consécration de l'individualisme, au dépens de la famille et même du ménage. On enregistre les individus les uns après les autres, suivant leur résidence accidentelle, sans égard pour leur résidence réelle ou leurs relations dans la société. De plus on se trouve à mentionner comme faisant partie de la population, un grand nombre d'individus qui lui sont parfaitement étrangers. Supposons par exemple qu'on aurait fait le recensement à Montréal le 14 septembre dernier, on aurait dû enregistrer comme appartenant à la cité de Montréal les milliers d'étrangers qui étaient venus applaudir aux vainqueurs des régates, et, qu'il s'agisse de la représentation nationale ou de la milice, on devrait les faire entrer en ligne de compte.

Si on veut absolument savoir le nombre des étrangers et des voyageurs, on fera beaucoup mieux de consulter les registres des chemins de fer et des bateaux à vapeur.

Tous les anciens recensements sont basés sur la population

de droit, c'est-à-dire qu'ils comprennent tous les individus ayant leur domicile dans le pays. Lorsqu'une personne remplit ses devoirs de citoyen dans une localité, qu'elle y paie l'impôt du sang et de l'argent, et que les huissiers ont droit de lui faire visite dans l'exécution de leurs fonctions, elle devrait aussi être présente pour les fins du recensement, et parce qu'un accident l'aura éloignée de son domicile pour une semaine ou deux à l'époque de la visite de l'énumérateur, ce n'est pas une raison pour dire qu'elle ne fait plus partie de la population du pays.

Ce système appliqué d'abord en Angleterre, s'est répandu dans tous les pays d'Europe, excepté en Suède, où les anciennes traditions sont maintenues.

Mais si la théorie du recensement de fait a reçu l'approbation des statisticiens et des économistes, on n'a pas tardé à s'apercevoir des inconvénients qu'elle offrait dans la pratique. Ainsi dans le Royaume-Uni, on a cru devoir ajouter à la population de fait tous les marins et tous les militaires absents à l'époque du recensement, ce qui donne, pour la population totale, un chiffre plus élevé qu'il ne devrait être, puisqu'il comprend en même temps tous les étrangers temporairement ou accidentellement présents et tous les nationaux temporairement absents.

Dans d'autres pays, on inscrit en même temps la population de droit et celle de fait, en les distinguant l'une de l'autre. Dans la compilation des rapports, on peut toujours, par ce moyen, rétablir les chiffres dans leur état normal, et en tirer toutes les conséquences pratiques. Seulement, il faut un surcroît de travail; il ne s'agit pas seulement d'additionner, mais il faut encore retrancher tous les noms qui ne doivent pas être comptés comme appartenant à la population réelle du pays, c'est-à-dire qui ne possèdent pas les droits des citoyens et qui ne sont point astreints aux obligations imposées par cette qualité, au moins dans la localité où ils se trouvent.

Dans le recensement agricole et industriel, nous apprenons qu'on a retranché des tableaux, toutes les estimations en argent des meubles ou immeubles mentionnés déjà par leur étendue ou par leur nombre. Cette modification est d'une grande importance, et tous ceux qui ont étudié les recensements précédents ne pourront que l'approuver. Ces estimations laissées à l'arbitraire de chacun tournaient le plus souvent à l'absurde, et c'est un principe en statistique que l'inexactitude dans les renseignements est beaucoup plus dangereuse que leur absence complète. Lorsqu'il n'y a rien, on peut du moins supposer, et en procédant judicieusement, un homme d'expérience peut arriver à quelques résultats satisfaisants; mais si les informations données sont incorrectes, malgré les doutes dont elles peuvent être l'objet, on a toujours une tendance à les accepter tels qu'ils sont, et naturellement les conséquences qu'on en tire ne peuvent que s'éloigner constamment de la vérité.

Si on se borne à poser des questions sur des faits parfaitement déterminés, on aura bien des erreurs, sans doute, mais d'une importance beaucoup moindre. Un homme pourra bien diminuer le chiffre de sa récolte de quelques minots, mais si on lui demandait de faire une estimation de son matériel agricole, il pourrait se contenter de le fixer à une piastre ou deux, comme cela s'est déjà vu.

Lorsque tous les chiffres collectés seront devant le public, il sera toujours facile de faire une estimation suffisamment correcte de la valeur de la propriété et de la richesse de notre pays.

Dans un travail de cette nature, il est impossible de prendre en considération les intérêts particuliers d'une section, d'une classe ou d'une industrie. On fait un recensement général du pays, et non pas une enquête spéciale sur une province ou sur telle ou telle branche de production. Aussi beaucoup de détails devront rester en dehors des tableaux, si on ne veut pas compliquer outre mesure le travail des énumérateurs et nuire à l'efficacité de l'ensemble. Il y a toujours une limite en deça de laquelle il faut savoir s'arrêter.

Le recensement se fait sous la direction de l'hon. M. Dunkin, ministre de l'agriculture, et de M. J. C. Taché, député ministre.

Douze employés spéciaux ont été attachés au département, pour servir d'intermédiaires entre le ministère et les commissaires; ces derniers dirigeront les énumérateurs chargés des visites domiciliaires.

Les énumérateurs, au nombre de quatre à cinq mille, ne pourront pas, sans doute, être tous des statisticiens hors ligne, mais nous sommes persuadés que l'hon. M. Dunkin, qui a la responsabilité de leur nomination, ainsi que de celle des commissaires, saura prendre les moyens d'assurer l'efficacité du service requis.

Quant à la manière de recueillir les renseignements, l'on a essayé tour-à-tour le système des bulletins laissés à domicile pour être ensuite collectés par un agent spécial, et celui des questions verbalement posées par l'énumérateur qui consigne immédiatement les réponses d'après une série de tableaux uniformément préparés.

En théorie, le système des bulletins devrait être préféré, parce qu'il laisse au chef de famille le temps de bien se rendre compte des questions posées, et de donner des renseignements plus complets et plus exacts. Mais pour cela, il faudrait que chaque chef de famille comprit parfaitement l'importance du devoir qu'on lui demande de remplir, et qu'il eût toute la bonne volonté nécessaire pour répondre à la confiance que les autorités reposent en lui. Par malheur, dans la pratique, cette supposition est loin de se réaliser, et le plus souvent, l'officier

chargé de recueillir les bulletins les trouve absolument tels qu'ils les a laissés, quand ils n'ont pas été perdus ou déchirés. Alors il est obligé de poser verbalement toutes les questions, et les bulletins sont absolument comme s'ils n'existaient pas. De plus, il faut ensuite que tous ces bulletins soient copiés dans un livre par l'énumérateur, après quoi le travail de la compilation commence.

En Canada, on a toujours suivi le système des demandes verbales, et on ne devra pas l'abandonner pour un autre qui est loin d'offrir les mêmes garanties de succès. Cela n'empêcherait pas cependant de tirer tout le parti possible du système des bulletins, en les distribuant parmi la population en nombre suffisant pour familiariser chaque chef de famille avec les questions qui lui seront posées, et pour prévenir les lacunes résultant de l'absence momentanée de la personne dans une famille qui peut le mieux fournir les informations requises.

Par ce moyen, le travail des énumérateurs se trouverait considérablement abrégé, et au point de vue de la dépense, quelques jours de plus ou de moins sont toujours dignes de considération, quand il s'agit de trois ou quatre mille employés.

M. Taché, comme député ministre, a la plus grande part de direction dans l'exécution détaillée de ce grand et important travail; c'est une occasion d'appliquer les études de statistique auxquelles il s'est livré depuis plusieurs années, et les principes et les connaissances générales d'administration dont il a fait preuve dans les fonctions publiques qu'il a précédemment remplies. Nous serions étonnés, d'après ce que nous connaissons de la part qu'il prend au recensement, si on n'y trouvait pas le résultat de toutes les expériences tentées dans les autres pays, et l'absence de toutes les erreurs signalées.

J. A. MOUSSEAU.

DE DURES LEÇONS.

Il y aurait un bien triste chapitre à faire sur la pauvre humanité, une belle dissertation philosophique à broder sur l'absence de caractère, de moralité qui distingue les gouvernements modernes et les grands hommes qui s'arrogent la mission de les inspirer et de les diriger. Que de déceptions, de bassesses, de chutes et de faiblesses mais en lumière par les derniers événements qui menacent déjà de bouleverser l'Europe qui ont leur contre coup en Amérique. L'égoïsme, le reniement de Dieu, la lâcheté, ont enfanté des prodiges de honte. La disparition de l'amour de Dieu et du prochain ont développé l'individualisme dans son plus mauvais sens et à tous les degrés de l'échelle sociale et nationale.

L'Europe a voulu se passer de religion, source de toute justice, et la force a pris la place du droit; "la force a remplacé la force du droit." Les nations, prêtant l'oreille à des maîtres perfides et corrompus, se sont laissées abâtardir et ont bu à la coupe empoisonnée d'une perversion sans bornes. Et des in-sens, la hache à la main, ont frappé à coups redoublés sur les états qui soutiennent l'édifice lézardé d'une civilisation trop vantée et qui dédaignait trop son principe primordial. Mais si le crime contre la Divinité et la société a été grand, le châtement ne l'est pas moins, et l'expiation promet d'être presque à la hauteur des désordres.

"A tout seigneur tout honneur." Le premier comme le plus grand des coupables, Napoléon III, a déjà commencé la liquidation. Il a fait la guerre d'Italie, laissé voler le Pape et affaibli une puissance catholique pour le profit des révolutionnaires, des sociétés secrètes et au nom du fameux "principe des grandes agglomérations nationales;" le mot est de M. Rouher, pendant longtemps son fidèle ministre. La Prusse a compris et a, en 1866, sanctionné le principe à Sadowa. C'est alors que Napoléon a, lui aussi, commencé à comprendre, mais il était trop tard. Le désastre et l'humiliation de Sedan lui permettent d'achever la leçon à Wilhelmshöhe.

Les Français ont troqué leur liberté politique contre celle d'insulter le Christ et ses ministres. Celle-là, ils l'ont eue large, avec "du pain et des jeux": on leur a donné la prospérité, il l'ont acceptée avec frénésie et se sont énervés dans les jouissances matérielles. Un sommeil de plomb les a saisis et ils n'ont pas même vu, exhibé insolamment à leur exposition universelle de 1867, l'échantillon de ces fameux canons prussiens qui sont aujourd'hui en train de les effacer de la carte de l'Europe.

Défaites sur défaites, désastres sur désastres sont venus. Au lieu de se roidir contre l'infortune, de s'incliner devant la Providence qui les châtaient et les avertisait, ils ont élevé une statue à Voltaire et se sont mis à jouer au gouvernement. Ils se sont divisés en face de l'ennemi et ont accueilli de bon cœur l'outrage, sous forme d'aide fourni par le héros édenté d'Aspromonte. Le Times lui-même en a ri et leur a conseillé d'envoyer paître ce vieux fou, qui s'est un instant cru dictateur

dans les Vosges et le Jura, et a voulu en chasser les Jésuites et même faire assassiner un prêtre !

Heureusement, une éclaircie s'échappe du noir horizon. Les gens de la Bretagne et de la Vendée, "gens de croix et d'épée," ont surmonté leur dégoût de ces odieuses palinodies, et accourent au secours de la patrie, cette mère toute meurtrie. Qui sait ? l'épreuve sera peut-être suffisante. Palladines, Vinoy, Ducrot et Trochu ont montré comment, avec ces fiers soldats, on peut et doit défendre la France ou mourir. Les succès partiels remportés ouvrent les cœurs à l'espérance. La masse de la population a subi une transformation presque complète : l'insouciance gaieté et la vantardise ont fait place à la gravité et à une intelligence nette de la situation. A l'exemple de leur héroïque clergé, les Français jurent de mourir pour la conservation intacte du territoire et commencent à voir Dieu à travers de leurs malheurs.

Au reste, la haine de l'Allemand et la résolution invincible de s'ensevelir sous les ruines de la France plutôt que de la laisser démembrer, s'accroissent tous les jours davantage et prennent des proportions bien propres à nourrir l'espoir de ceux qui ne croient pas au triomphe final des armes prussiennes.

Le "Times," depuis que l'Angleterre a peur de la Russie, constate avec plaisir ces consolants symptômes. "Personne, dit-il, ne peut avoir même la moindre idée du trésor de haine terrible et éternelle que la persistante agression des allemands accumule dans les cœurs français ; il faut être témoin de la croissance et des explosions de cette haine implacable pour en comprendre toute la force.

"La France peut être brisée, pulvérisée en atomes ; mais chaque atome conserverait vivace cet esprit si hostile qui anime le tout."

"La nation, ajoute-t-il, est à faire son éducation, ou plutôt, à subir une transformation terrible. Elle n'est plus toute espoir, comme autrefois ; sa confiance dans l'avenir est quelque peu ébranlée, même presque disparue : mais sa haine de l'étranger n'est est que plus amère, plus sombre et de plus en plus universelle." Voyez plutôt l'Alsace et la Lorraine. Elles sont gouvernées par des fonctionnaires prussiens ; elles sont de fait au pouvoir de l'ennemi. elles ont souffert tout ce qu'un pays conquis peut souffrir ; grand nombre de leurs habitants vivent de la charité publique et prussienne ; presque tous sont ruinés ; plusieurs meurent de faim. Bref, ces deux Provinces sont écrasées, foulées aux pieds par un ennemi impitoyable et cependant pas un seul de ces pauvres déguenillés ne demanderait la paix !!!

L'Angleterre aussi a ses tribulations, et paie ou va payer pour cet égoïsme national dont nous signalions toutes les suites et le caractère funestes.

La France était sortie de la guerre de Crimée avec un état et un prestige qui l'ont dans le temps fait appeler l'arbitre des destinées de l'Europe. Albion, dont la politique a toujours été d'empêcher la formation sur le continent d'une puissance militaire trop forte, Albion n'aimait pas cette réputation de solidarité et désirait secrètement, malgré l'entente cordiale, l'affaiblissement d'une voisine qui l'éclipsait et la reléguait au troisième plan. Ces considérations durent entrer pour beaucoup dans le parti qu'elle prit plus tard de rompre la convention de Solédad et d'engager l'Espagne à en faire autant afin de laisser la France seule faire la guerre du Mexique. Elle eut le flair long et bon ; la France sortit considérablement affaiblie de cette guerre si néfaste et si stérile. C'était un beau commencement ; le Cabinet St. James pouvait jubiler. L'Empereur, trop fatigué d'avoir voulu fonder un empire mexicain, fut obligé de laisser la Prusse se compléter, et battre et humilier l'Autriche. La France avait dès lors une égale et l'Angleterre craignit moins ses ambitieuses tentatives. La dernière guerre la trouva toute du côté de la Prusse : elle se promit de tirer bon parti de cette guerre, se déclara vite neutre, et se prépara à grossir ses trésors aux dépens des deux.

Mais la défaite de la France et l'ambition de la Russie n'étaient pas dans le programme. La Russie dans la mer Noire, dans les Dardanelles et dans les principautés danubiennes, c'est la Russie à Constantinople dans dix ans et aux Indes dans vingt ans—ce qui veut dire chute de l'Angleterre. La circulaire de Gorstchakoff demandant ou plutôt proclamant éteint le Traité de 1856 tomba donc comme une bombe sur la vieille Albion.

Ce malheur qu'elle peut s'attirer par son égoïsme et son refus d'avoir contracté une alliance étroite avec la France, est pour elle une bonne leçon et pour sa voisine le signe de complications qui pourraient bien amener sa délivrance.

Le "Times," en effet, en est déjà rendu à faire l'aveu humiliant que sans l'affaiblissement de la France la Russie n'eût jamais osé tenter la rupture des principales

clauses du Traité de Paris. Il va même plus loin et combat, dans un de ces derniers numéros, l'idée du démembrement de la France, préconisée par un de ses correspondants. Il gourmande vertement ce correspondant et affirme que si la Prusse peut obtenir des garanties contre de nouvelles agressions de la France, en dehors d'un morcellement du territoire, et il prétend que la chose est possible, les grandes Puissances neutres doivent intervenir pour empêcher la Lorraine et l'Alsace de passer aux mains des Prussiens.

Voilà quelques uns des résultats produits par une politique sans Dieu et sans droit ni principes. Voilà où mènent les systèmes de gouvernement qui ont pour base les purs intérêts matériels, comme si l'homme et les nations n'avaient été créés que pour assouvir des besoins matériels.

J. A. MOUSSEAU.

L'AFFAIRE GUIBORD.

Les récusations de M. Doure, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, ont eu un triste sort. Au reste, toute le monde s'y attendait. Elles ont été déclarées inadmissibles comme absurdes et insultantes pour le Tribunal. Le Juge en chef se montra tout particulièrement caustique et fit passer un mauvais quart d'heure à l'avocat de la veuve Guibord, qui a fait sur le champ demande de porter la cause au Conseil Privé sur cet incident. Nous est avis qu'il devrait se contenter de ce qu'il a eu ici.

J. A. M.

LE NORD-OUEST.

La *Minerve* traduit du "*Manitoba*" les renseignements suivants :

L'agitation électorale est commencée dans la Province de Manitoba qui va essayer bientôt du gouvernement responsable.

Les habitants de la paroisse de St. André et de Kildonan ont tenu des assemblées pour présenter une requête au Dr. Schultz le priant de se porter candidat pour la chambre des communes à Ottawa. Ce dernier a accepté et est actuellement sur les rangs. Ces assemblées furent tumultueuses et donnèrent lieu à des scènes de violence de langage tout à fait disgracieuses.

Le *Manitoba* accuse avec raison le Dr. Schultz de vouloir exploiter à son profit les préjugés religieux de la population protestante et proteste contre cet acte de fanatisme. Il dit qu'il serait propre à faire dégénérer les contestations politiques en misérables guerres de sectes religieuses.

M. Donald A. Smith a aussi posé sa candidature pour la Chambre des Communes, à Ottawa.

Samedi, le 12 Novembre, il y a eu aussi une nombreuse assemblée des électeurs de St. Boniface. Plusieurs discours furent prononcés en français, entr'autres par M. Jean Mager et l'Hon. M. Marc A. Girard, qui se présente dans la division électorale de St. Boniface pour l'assemblée législative de Manitoba. Ce dernier a lancé une adresse aux électeurs dans laquelle il fait sa profession de foi politique. Voici quelques uns des principaux points de son programme :

Promouvoir la cause de l'éducation ; travailler à mettre à exécution l'acte de Manitoba ; favoriser toute mesure ayant pour but de faire avancer le défrichement et l'agriculture ; et appuyer la confédération

On écrit de Fort Garry, 14 novembre ;

L'agitation électorale continue : dans les arrondissements anglais, il y aura division et lutte. A St. André, M. Boyd, dont les chances paraissent si grandes ne triomphera qu'avec peine. Dans les arrondissements français tout ira comme sur des roulettes. Dans la paroisse du *Cheval blanc*, on attend M. Royal pour le nommer unanimement. Le lieutenant Duchesnay sera choisi à la Pointe du Chêne, et le Capt. McDonald à Ste. Agathe.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de l'empois Glenfield. On dit que cet empois possède des qualités supérieures à tout autre et qu'il offre aux familles des avantages considérables. Le propriétaire de cet empois ne demande qu'une chose, c'est qu'on en achète une fois. Les marchands de la campagne sont priés de faire l'essai de cet empois.

LE GRAND TRONC.

La semaine dernière a été fatale au Grand Tronc ; il a éprouvé de pénibles accidents et des pertes énormes.

Il y a d'abord l'affaire Brighton dans la province d'Ontario, à une petite distance de Colborne. Deux trains sont venus en collision ; les chars ont été mis en pièces, trois hommes ont été tués et quatre ou cinq blessés.

L'enquête a révélé des faits regrettables. Cet accident est arrivé parce qu'un nommé Ward, en charge de la station à Brighton, avait manqué de livrer au conducteur du train No. 10, une dépêche annonçant qu'il devait rencontrer à cette station le train No. 20, en sorte que les deux trains se jetèrent l'un sur l'autre, à un endroit appelé Dangers. La justification de Ward paraît bonne ; il dit qu'il était devenu incapable de vaquer à ses occupations, que depuis plusieurs jours et plusieurs nuits il n'avait pas fermé l'œil, qu'il en avait averti les employés supérieurs et qu'on avait négligé de lui envoyer un assistant.

L'autre accident est arrivé à Richmond. Dix-huit chars de fret allant à Québec passèrent à travers le pont de St. François et encombrèrent la rivière de leurs débris. Les chauffeurs

et l'ingénieur ont été tués et deux ou trois autres hommes ont été blessés.

Ces deux accidents font perdre, dit-on, trois à quatre cent mille piastres au Grand Tronc. On parlait, il a quelques jours de la démission de son président, M. Brydges.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Nous avons fait notre dernière revue sous l'impression des heureuses sorties de Ducrot et Vinoy qui, après avoir culbuté les Prussiens et les avoir chassés de leurs positions autour de Paris, cherchaient à opérer une jonction avec l'armée de la Loire. Mais Paladines, retenu par les armées du Prince Frédéric Charles et du duc de Mecklembourg, n'a pu faire sa part. C'est maintenant surtout qu'on se rend compte de la lâcheté ou de la trahison de Bazaine. S'il eût fait son devoir, le prince Frédéric ne barrerait pas le chemin de Paris à Paladines, comme il le fait et la France serait peut-être sauvée.

Paladines a été obligé de retraiter après un combat malheureux où les zouaves pontificaux ont été massacrés.

Voici les détails les plus authentiques sur ces événements.

L'armée française de la Loire a battu en retraite sur la rive gauche de cette rivière, évacuant la ville d'Orléans, qui a été occupée de nouveau par les Prussiens. Hâtons-nous d'ajouter que ce mouvement n'est pas le résultat d'une défaite, mais qu'il a été volontairement accompli par le général de Paladines dans le but probable de masser les renforts qui lui sont envoyés de toutes parts.

On sait déjà que la concentration d'une grande force allemande entre Pithiviers, Artenay et Angerville, a eu pour effet de nécessiter un temps d'arrêt dans la marche de Paladines, qui attend une occasion favorable de reprendre l'offensive.

Une dépêche de Londres, 4 Décembre, dit que les opérations du Prince Frédéric Charles, quoique ayant en grande partie réussi, sont beaucoup retardées par le mauvais état des routes, et que son armée est excessivement fatiguée par les longues marches.

Un télégramme de Tours, du 3 courant, rapporte en ces termes l'engagement de Vendredi.

La bataille de Vendredi dans laquelle les 16^e et 17^e corps d'armée étaient engagés, a été longue et sanglante. Les pertes ont été grandes de chaque côté, les Prussiens s'étant servis de grosse artillerie.

Voici le récit de cette même affaire, par un correspondant spécial du *Herald* à Tours.

L'engagement de vendredi 2, auquel les 15^e et les 16^e corps ont pris part, a eu lieu contre la division Stephen Poppenthal, du corps de Tann, appuyée par la division de cavalerie du duc Albrecht et par la 22^e division d'infanterie, sous les ordres de Wittich. Le combat a duré tout le jour sans résultat décisif, les français combattant avec un courage extraordinaire et beaucoup de sang-froid. A la tombée de la nuit, le 15^e corps occupait Artenay, les positions du 18^e corps s'étendant au nord le long de la route de Paris.

Ce combat a eu pour résultat de faire retomber aux mains des Prussiens les places de Fermilière, Guionville, Neuville et Villepain, dont les français s'étaient emparés ces derniers jours.

Le lendemain, samedi, l'action s'est, dit-on, engagée sur toute la ligne. Les zouaves pontificaux ont terriblement souffert. Ils ont perdu les trois quarts d'un bataillon. Leur commandant, Charette, a été blessé. L'issue de cette journée n'a pas été favorable aux français, car une dépêche de Versailles annonce que le prince Frédéric Charles, avec les 3^e et 7^e corps, les a repoussés de Chevilly dans la forêt d'Orléans, en leur prenant deux canons.

Pendant la nuit suivante (de samedi à dimanche), le général de Paladines fit savoir officiellement au gouvernement à Tours qu'il était nécessaire d'évacuer Orléans et de se retirer sur la rive gauche de la Loire. Le gouvernement était d'avis qu'il valait mieux rester à Orléans, mais il céda à l'insistance du général de Paladines, qui croyait la retraite nécessaire.

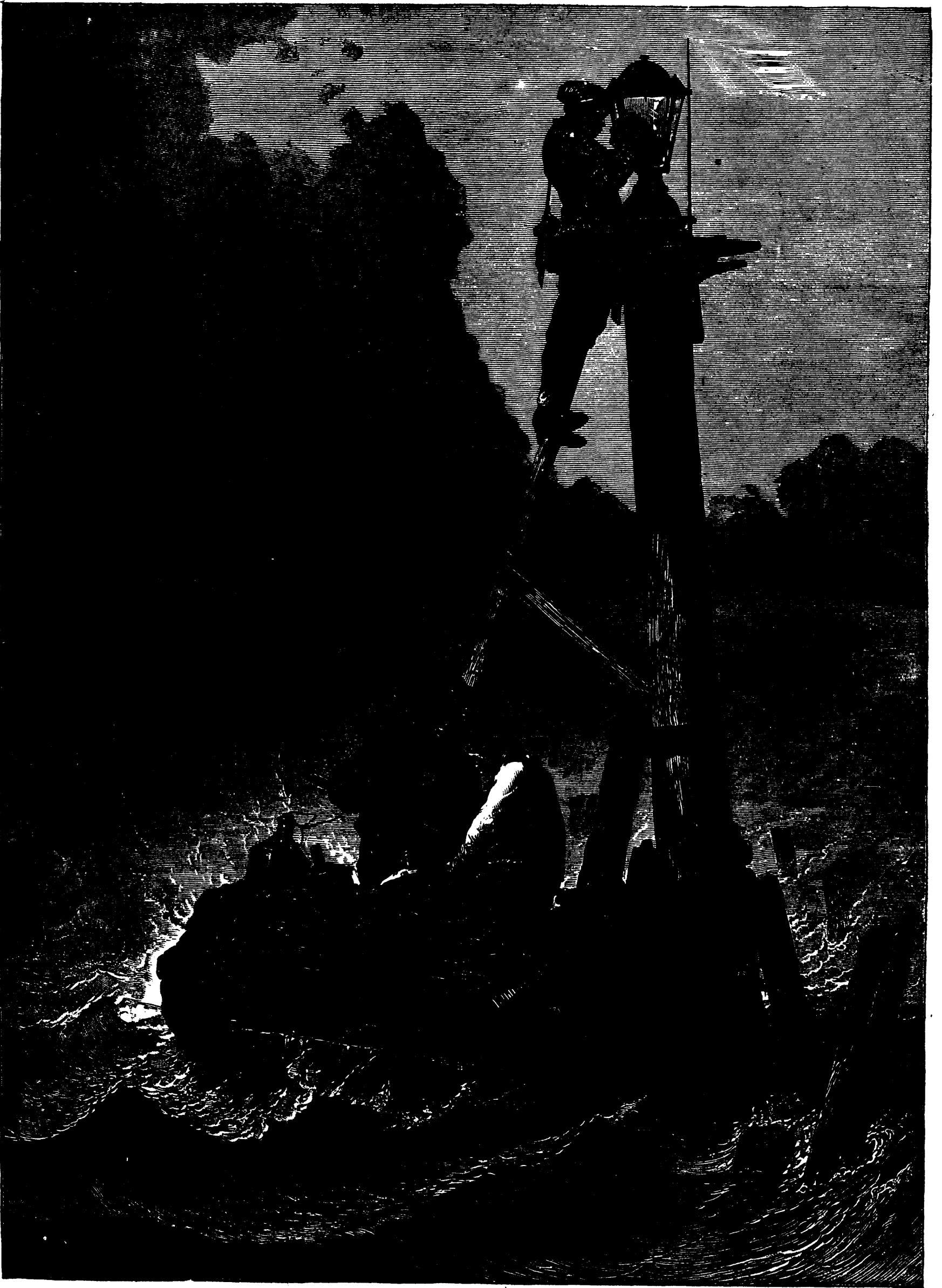
Toutefois, dimanche, à midi, le général de Paladines télégrapha au gouvernement qu'il avait changé d'opinion et qu'il n'évacuerait pas Orléans. En conséquence, M. Gambetta partit aussitôt pour cette ville : mais en arrivant à La Chapelle, la cavalerie prussienne tira sur le train dans lequel il se trouvait. Il retourna aussitôt à Tours, où il trouva une dépêche du général Pallière, lui annonçant que l'ennemi avait demandé l'évacuation d'Orléans avec menace de bombarder la place, et que le général Pallière, au nom de Paladines, avait accédé à cette demande. Par suite, les batteries de marine avaient été enclouées, la poudre détruite, et à minuit les Prussiens occupèrent de nouveau Orléans. Les dépêches du chef du corps d'armée disaient que la retraite s'était opérée en bon ordre, mais on n'avait plus reçu d'avis du général de Paladines, depuis celui déclarant qu'il se décidait à rester à Orléans.

Paladines a repris sa route vers Paris du côté sud de la Loire. Ses lignes les plus éloignées étaient près de Blois. On sait que d'après les prophéties Blois doit être épargné ; l'ennemi doit en approcher, mais non entrer. Si la prophétie se réalise, il faut que les choses marchent vite dans un sens ou dans l'autre.

Les dernières nouvelles, lundi matin et lundi soir, sont des plus tristes et des plus confuses. L'armée de la Loire serait en pleine déroute, le Havre au pouvoir des Prussiens, Ducrot obligé d'abandonner les excellentes positions qu'il avait conquises et Gambetta demanderait une armistice pour faire de nouvelles élections, comme préliminaires indispensables au renouvellement des négociations pour la paix. On annonce aussi qu'un Conseil de guerre tenu à Versailles a décidé de bombarder Paris. Un corps d'armée prussien se dirige sur Tours à marches forcées et le gouvernement provisoire aurait déjà commencé le déménagement. D'un autre côté, certaines dépêches prétendent que les postes enlevés aux Prussiens sont encore aux mains des Français, et nient que Gambetta ait demandé une armistice. Tant mieux.

L'incident anglo-russe tourne au pacifique et une conférence internationale va se réunir à Londres pour s'occuper des prétentions de la Russie. On dit encore que les Prussiens ont perdu douze mille hommes dans les derniers combats livrés autour de Paris.

L. O. D.



L'ALLUMEUR DE BALISES EN MER.

AVIS.

Notre Agent, Mr. Edouard Dorion, collectera, la semaine prochaine et les semaines suivantes, dans les quartiers St. Joseph et St. Antoine.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 15 DECEMBRE, 1870.

COMPLICATIONS EN PERSPECTIVE.

On a beaucoup vanté certains progrès matériels du 19^e siècle. Les chemins de fer, le télégraphe et la navigation perfectionnée allaient exercer sur le monde des résultats moraux et civilisateurs inappréciables. Les nations, en se rapprochant par la suppression des distances, se connaîtraient mieux, s'estimeraient et s'aimeraient davantage. La grande famille des nations, c'était là le cliché humanitaire, devait désormais faire bon ménage et vivre en parfaite intelligence : ces relations quotidiennes, créées par la vapeur et l'électricité, auraient un effet merveilleux. Tous les peuples devenus frères s'enlacceraient dans un embrassement platonique qui donnerait naissance au grand principe de la solidarité humaine.

Dieu et l'expérience se sont cruellement moqués de ces rêves creux. Depuis ces grandes inventions, les peuples vivent plus vite, mais vivent-ils mieux? Cette harmonie touchante qu'on prédisait, où est-elle? Les guerres sont aussi communes, mais plus meurtrières qu'elles ne l'ont été dans le passé. Le désintéressement, l'amour du prochain, de peuple à peuple, sont moins connus que jamais. Allez! il faudra autre chose que la vapeur et l'électricité pour apprendre aux hommes et aux nations à se respecter et à s'aimer. Tant que les hommes d'état et les philosophes chercheront là les moyens d'obtenir le perfectionnement moral de l'humanité, ils feront fausse route et ne recueilleront que la déception comme couronnement de leurs efforts.

Tous ces progrès ont pourtant laissé quelque chose qui reste, se perfectionne et grandit: C'est l'art de profiter du malheur des autres. L'Angleterre a profité et s'est enrichi du malheur des Etats-Unis durant leur guerre civile; elle a voulu aussi en agir de même avec la France et la Prusse. Mais voilà que la Russie veut exploiter contre l'Angleterre la faiblesse de la France et de suite frère Jonathan de se frotter les mains et de dire: mon tour est arrivé! Les questions de l'Alabama, des pêcheries et de la libre navigation du St. Laurent sont remises sur le tapis, habillées de neuf et rebadigeonnées de façon à leur donner une mine respectable dans le dernier message du Président de la grande république. L'on comprend, jusqu'à un certain point, le réveil de la première affaire, qui dormait dans les cartons de la diplomatie depuis que le sénat avait rejeté le règlement accepté par Lord Clarendon et Reverdy Johnson, ministre américain à Londres. C'est une querelle directe entre les deux nations: qu'elles la vident, fort bien. Au point de vue du droit strict, il y a peu de chose à redire. Mais que les Etats-Unis veuillent nous punir du mal qu'ils n'osent faire à l'Angleterre, parce qu'ils craignent les ravages de sa flotte formidable; mais qu'ils veuillent de fait s'emparer de nos pêcheries et de notre navigation intérieure et se rendre maîtres chez nous parce qu'ils n'ont pas le courage de dire à l'Angleterre: "Rendez-nous justice ou la guerre!"—C'est autre chose et du coup ils surpassent leurs aînés d'Europe en mépris de tout principe, en oubli de toute justice. Pierre pêche, mais comme Pierre est riche et puissant, c'est Paul qui est coupable et qui expiera le crime qu'il n'a pas commis. L'Angleterre pêche, donc le Canada est coupable! C'est inouï, c'est un outrage au bon sens et à la morale; mais qu'importe?—L'esprit américain a trop de largeur et plane trop haut pour apercevoir ces détails et en tenir compte.

Le Globe, qui n'est pas poli, mais qui appelle un chat, un chat, se demande avec ébahissement s'il n'y a pas quelqu'un dans l'Union américaine d'assez courageux pour donner une leçon de décence au Président et lui montrer en face le rôle ridicule, peu digne et lâche qu'il fait en ce moment jouer au peuple américain.

On nous demande le libre usage de nos pêcheries, la libre navigation de nos eaux: on nous demande tout cela après nous avoir refusé la réciprocité commerciale, et l'on nous dit encore: il nous faut cela ou l'on vous affame en chassant vos vaisseaux de nos mers et de nos rivières, en vous refusant le passage de notre territoire pour vos marchandises et en élevant davantage contre vos produits notre mur de Chine, nos tarifs excessifs. Et c'est une nation de 40 millions d'habitants à laquelle on fait tenir ce langage à une faible nation voisine qui compte à peine quatre millions d'âmes. Cette manière d'agir ressemble à s'y méprendre à celle du brigand armé jusqu'aux dents qui dit au passant inoffensif et sans armes: "La bourse ou la vie."

Quoiqu'il en soit du mérite intrinsèque des prétentions de nos voisins, elles existent et sont manifestées ouvertement et énergiquement. Elles sont susceptibles de devenir, dans un avenir plus ou moins éloigné, la source de complications sérieuses et de nature à affecter notre état. La fameuse question des corsaires confédérés, la plus dangereuse de toutes, est ressuscitée dans un but certainement hostile: ça ne laisse pas l'ombre d'un doute pour tous ceux qui ont suivi les diverses péripéties de ce différend anglo-américain. Depuis les nobles et fières réponses de Lord John Russell, l'Angleterre a toujours cédé: elle a même fini par accorder à peu près tout ce que le cabinet Washington avait originairement demandé. Depuis quelque temps, les individus qui avaient souffert des déprédations de l'Alabama, du Shenandoah et autres croiseurs sortis des ports anglais, se sont adressés directement au gouvernement anglais pour sonder le terrain et voir s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir les dommages par eux réclamés et dès le commencement filés dans la chancellerie américaine.

Voici en quels termes le Times du 11 novembre rendait compte de ces démarches: "Les résultats obtenus par ceux qui ont eu des entrevues avec le secrétaire des affaires étrangères furent si favorables qu'ils écrivirent aux parties réclamantes: si vous pouvez obtenir seulement un seul mot de consentement du gouvernement des Etats Unis, de sorte que l'Angleterre ne puisse pas craindre une fausse interprétation de ce qu'elle est prête à faire, je puis vous obtenir de l'argent aussi vite que vous pourrez le compter."

"Mais le gouvernement de Washington refusa péremptoirement de consentir à toute telle négociation préalable."

On voit dès lors ce qu'a de menaçant la suggestion du message de Grant, conseillant l'achat par le gouvernement de toutes les réclamations individuelles, de manière à en faire une créance directe de l'Etat. Aussitôt que l'Angleterre sera dans l'infortune et subira une crise qui tiendra en Europe toute son armée et sa marine, les Américains présenteront la "carte à payer."

J. A. MOUSSEAU.

ROME.

La révolution italienne marche rapidement à Rome; elle presse, pousse et déborde Victor Emmanuel. Pour la satisfaire, le roi d'Italie lui avait permis d'aller à Rome; lorsque les troupes parties, il n'était pas certain, paraît-il, qu'elles se rendraient. Il espérait, dit-on, que les protestations de l'Europe lui fourniraient une excuse de les retirer ou bien que l'assentiment des autres nations le mettrait plus à l'aise. Mais non, ni l'une ni l'autre de ces deux alternatives ne lui est arrivée: il a cédé au mouvement qui l'emportait vers Rome: sa couronne était en jeu.

Rendu à Rome, il espérait obtenir du pape des concessions qui lui auraient permis d'accomplir les vœux de l'Italie sans froisser la catholicité, que le Souverain Pontife, cédant à la force des événements, reconnaît le fait accompli. Il n'a rien épargné pour arriver à ce résultat. Mais le Pape n'a voulu avoir aucune relation avec lui. Le char était lancé, il fallait marcher au risque d'être écrasé: il hésite, il craint de porter son trône à Rome, on dirait qu'il redoute l'ombre du Vatican et des lieux consacrés au culte du Christ et au règne de son représentant sur la terre. Il sait que toujours il est arrivé malheur à tous les conquérants qui ont mis le pied sur cette terre sacrée et ont essayé d'asseoir leur trône sur la poussière des martyrs.

Mais il est trop tard pour réfléchir, il faut qu'il marche; la révolution est le torrent que les bras les plus puissants ne peuvent plus contenir, lorsqu'il a brisé les digues qui le retenaient. Déjà, le Quirinal est prêt pour le recevoir; on l'a ôté au Pape, il aigre la promesse du roi de respecter les propriétés ecclésiastiques du Souverain Pontife. C'est le premier morceau enlevé au dernier lambeau qu'on avait laissé à la papauté; ce n'est pas la fin. Victor Emmanuel ne peut plus arrêter la révolution, elle le culbutera au moment qu'il tentera de le faire. C'est une question même de savoir s'il aura le temps d'aller au Quirinal. Il doit y aller à la fin de décembre, qu'il se hâte, car si la république triomphe en France, elle sera proclamée, le lendemain, à Rome. Cela nous paraît clair, certain, inévitable. Les paroles et les actes des chefs de l'armée et de ceux qui les inspirent, démontrent que ce n'est pas tant au pouvoir spirituel qu'on en veut qu'à la puissance spirituelle; ce n'est pas l'unité de l'Italie qu'on désire comme la destruction de la papauté. Ce n'est pas l'avenir de la monarchie qu'on veut fonder sur les ruines, mais celui de la république. Déjà la persécution religieuse est commencée; les prêtres sont insultés, mal traités, massacrés dans les rues aux applaudissements de la foule; les Jésuites sont expulsés et les ordres religieux à la veille d'être abolis. Il est impossible que les Carbonari et toutes les sociétés secrètes qui, depuis un demi-

siècle, se préparent à la grande lutte contre l'Eglise, ne profitent pas des circonstances.

Il faudrait ignorer l'histoire du monde pour ne pas pressentir le prochain triomphe de la révolution en Italie, si surtout la république triomphe en France. Ce sera une triste coïncidence, car il sera difficile de ne pas avoir de sympathies pour ceux qui auront sauvé la France. Et cependant il faudra bien aux amis de l'ordre et de la religion se séparer des hommes qui auront accompli cette grande chose, car à Paris, comme à Rome, le pouvoir sera débordé par la canaille. Eh! déjà, lorsque les flots de l'invasion battaient les murs de la grande cité, cette canaille a osé lever son sanglant drapeau et menacer d'assassiner ceux qui exposaient leur vie pour la patrie. Que sera-ce lorsque l'étranger sera loin? Ce qui se passe est bien de nature à jeter le trouble dans les esprits et les opinions. Lorsque les hommes honnêtes contempleront les ruines qui attesteront l'impuissance ou les fautes de l'absolutisme et de la démocratie, où chercheront-ils l'avenir des nations, à quel système demanderont-ils le bonheur et le repos? Nous croyons que le résultat des épreuves du monde, sera la conviction générale qu'aucun système politique n'est bon lorsqu'il ne repose pas sur la vertu. Aujourd'hui, grâce aux perfectionnements des institutions politiques et au contrôle exercé par la presse sur les affaires publiques, aucune forme de gouvernement n'est fatale à la liberté individuelle, ce sont les hommes qui manquent, se dont les mœurs qui font défaut. Les Favre, les Gambetta et les Simon s'aperçoivent aujourd'hui qu'il est plus facile de détruire que d'édifier au sein d'une société gangrenée, ennemie de tout joug, de tout devoir. On a maintenant plus que jamais l'éclatante démonstration du principe, si savamment proclamé par l'illustre Donozo Cortès, à savoir que la despotisme est l'élément nécessaire d'une pareille société. On comprend combien son jugement était juste et son regard profond, lorsqu'il disait, qu'il établissait qu'il n'y a que deux répressions possibles pour le monde, la répression politique et la répression religieuse, que plus celle-ci baisse plus l'autre s'élève.

L. O. DAVID.

A LA CHAMBRE.

Le Code municipal a subi sa troisième lecture. Les Députés, nous informe-t-on, ont fait chanter un *Te Deum*. De bons discours ont été prononcés sur les Résolutions du gouvernement, relatives à l'arbitrage, par MM. Chauveau, Joly, Robertson, Cartier et Ouimet. La Droite et la Gauche vont voter dans le même sens. Il y aura unanimité parfaite.

L'énergique fermeté du gouvernement Local et l'attitude décidée du Bas Canada ont déjà commencé à produire leurs fruits et nous pouvons dès maintenant entrevoir la probabilité d'une solution satisfaisante. M. Blake, le chef de l'opposition Locale d'Ontario, a, sur l'adresse en réponse au Discours du Trône, exprimé de grands doutes sur la validité de la sentence de MM. McPherson et Gray. Il s'est montré très-favorable au Bas Canada et sérieusement disposé à nous rendre justice, si nos griefs sont fondés.

Il y a, dans les paroles de M. Blake, l'indice de toute une nouvelle situation. Les Conservateurs du Haut-Canada soutiennent, avec un acharnement qui va jusqu'à l'insulte, la décision des deux arbitres, tandis que quelques uns des Grits les plus éminents font mine de croire que la Province de Québec a été trahie par cette ruine habillée en Colonel qu'on appelle Gray. Nos chefs politiques ne sont plus tenus à une grande délicatesse vis-à-vis Sir John A. McDonald, depuis qu'il a voulu les jouer à Londres. Tout cela mérite considération et nous donne de l'espoir. S'il y a encore un parti honnête dans Ontario et que les libéraux y veuillent être ce parti-là, qu'on le sache, qu'on s'en assure, et que l'on agisse en conséquence.

J. A. MOUSSEAU.

EPISODES DE LA GUERRE.

—M. de Bismark est quelquefois facétieux. On lui amène dernièrement un officier français fait prisonnier alors qu'il portait un pli du général Cambriels, à Paris.

Le ministre prussien lit la lettre avec cette discrétion qu'autorisent les lois de la guerre. Elle disait: Nous avons besoin de 10,000 hommes de renfort.

M. de Bismark ajouta de sa main: et d'un général.

Puis il fit relâcher l'officier qui porta à Paris le mot du célèbre ministre. Le conseil était bon. Quelques jours après, le général Cambriels était remplacé.

—Le curé d'une commune menacée par l'ennemi est monté bravement en chaire, et s'est exprimé à peu près en ces termes:

Garçons, Un ennemi cruel et féroce brûle et pille chez nous, quand il ne tue pas; est-ce qu'avec l'aide de Dieu et de vos bras, nous ne pouvons pas chasser cet Attila huguenot, qui ne vient pas chez nous pour nous bâtir des églises. Il n'a, jusqu'ici, vaincu que par la surprise et par le nombre, vous serez dix contre un si vous faites tous votre devoir. Allons, du courage, un seul effort, il n'en faut qu'un, et nous chanterons en-

semble comme Moïse après la destruction de l'armée de Pharaon : *Exurgeat Deus*,—que Dieu se lève, et ses ennemis seront écrasés.

Ce sermon-là en vaut bien un autre. On ajoute que toute la jeunesse du village a couru à la mairie pour demander qu'on la fit partir d'urgence.

—Nous lisons dans la *Gazette du Languedoc* :

« Une belle mort, c'est celle de M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville.

« Il était dans son château de la Gaudinière quand il apprit que les Prussiens marchaient sur Châteaudun ; aussitôt il arme ses gardes-chasses, ses domestiques, il leur adjoint quelques personnes de bonne volonté et se jette dans Châteaudun.

« Là, il combattit en héros et mourut en Français vraiment digne de ce nom.

« Honneur à lui ! n'a point hésité à sacrifier la plus grande, la plus enviable des existences au salut de la patrie.

« Ainsi, pendant que les démagogues cherchent à troubler le pays par leurs coupables menées, les chefs de l'aristocratie qu'ils calomnieusement donnent leur vie pour la défense du sol de la patrie. »

—Le 14 novembre, à Tours, au café de la Ville, le citoyen Tullier a eu l'idée ingénieuse de déclarer à tous les officiers échappés de Metz qui se trouvaient là et qui étaient pourtant venus au péril de leur vie, qu'ils étaient des lâches comme tous les gens qui avaient été à Metz et qui n'avaient pas su prévenir la trahison de Bazaine. Les officiers ainsi insultés ont naturellement mal pris cette injure gratuite ; M. Tullier s'est exaspéré au-delà de toutes limites, provoquant en masse l'armée française, et on a dû définitivement mettre fin à cette scène scandaleuse par une arrestation.

—Un épisode dramatique d'une de nos dernières reconnaissances à Pierrefite :

Un sergent de tirailleurs algériens avait l'ordre de s'avancer avec précaution dans les maisons du village, appuyé de deux soldats.

Ils purent pénétrer bien loin dans les rues sans être inquiétés par l'ennemi.

Mais, au moment où ils revenaient, une terrible fusillade partit de derrière des persiennes.

Le sergent des tirailleurs, nommé El-Djerri, ce qui en arabe signifie *coureur*, tomba mort, littéralement criblé de balles. Son bidon était troué comme une écumoire, la crosse de son chaspepot n'était plus qu'un morceau de bois informe.

En voyant s'abaisser son chef, Mohammed-el Hadj (Mohammed, fils du pèlerin), voulut arracher son corps aux mains des Prussiens. Malgré la pluie de balles dirigée sur ces deux hommes, il court tout d'un trait, charge le cadavre sur ses épaules et cherche à se dégager ; mais à son tour il est frappé par trois balles, une au bras gauche et deux dans les reins.

Il tombe à son tour couvert par le cadavre de son sergent.

Son troisième camarade, dont nous ignorons le nom, n'hésite pas un seul instant, se précipite et enlève sous le feu ennemi Mohammed-el-Hadj, qu'il parvient à ramener aux ambulances.

A l'heure qu'il est, Mohammed-el-Hadj est mort des suites de ses blessures.

N'est-ce pas un spectacle sublime que ces trois hommes, enfants de l'Algérie, tombant tour à tour sous les murs de Paris pour l'honneur du drapeau français auquel ils ont juré fidélité, mais cherchant à arracher aux Prussiens les cadavres de leur frère mort à six cents lieues de son gourbi ?

—Parmi les francs-tireurs de l'Allier se trouve une femme qui a bravement rempli son rôle de soldat, dans la journée du 9, près d'Orléans. Fille et veuve d'officiers, elle a passé presque toute sa vie au milieu des camps. Pendant les guerres de Crimée et d'Italie, elle était attachée aux ambulances. Elle avait deux fils à l'armée : l'un est mort à Metz ; l'autre on ne sait ce qu'il est devenu. Peut-être la pauvre mère, désespérée, accablée de douleur, n'a-t-elle qu'un désir : mourir de la même mort que ses enfants. Toujours est-il qu'après la capitulation de Metz elle a demandé et obtenu la faveur de marcher avec les francs-tireurs de son pays, auxquels son courage, sa dignité, inspirent une respectueuse admiration.

—Les vendéens de Cathelineau ont commencé les engagements des 6, 7 et 8 de ce mois, qui ont précédé l'action principale. Dans une escarmouche avec les uhlans, ils ont fait 32 prisonniers et tué ou blessé 40 cavaliers. Ils ont repris, en outre, un troupeau de moutons dont l'ennemi s'était emparé à Beaugency.

Parmi les Vendéens de Cathelineau, il faut citer M. de Puy-ségur, qui, au péril de sa vie, a sauvé un malheureux paysan qui allait être fusillé dans sa ferme par quatre soldats prussiens. Il s'élança, un revolver à la main, tua trois de ces misérables et fit prisonnier le quatrième.

M. de Puy-ségur est un engagé volontaire de cinquante ans.

LE SERGENT HOFF.

Le sergent Hoff est une des physionomies les plus originales du siège de Paris. M. Charles Yriarte, qui a écrit récemment un excellent livre sur la guerre, raconte ainsi l'odyssée de cet intrépide soldat :

Retenez bien ce nom, car il tiendra sa place dans l'histoire du siège de Paris et deviendra légendaire comme celui des fameux *guerilleros* de la campagne d'Espagne. Celui qui le porte est un simple sergent de la ligne, qui fut partie de la division d'Ezéa.

Il est né à Saverne ; son père a été fusillé par les Prussiens pour avoir pris les armes à la main en défendant son foyer. Son frère qui avait été réformé, s'est fait franc-tireur, voyant la France envahie, et il est tombé en combattant. Sa mère, ruinée, est seule et triste, et Hoff est ici, sous Paris, nuit et jour aux avant-postes.

D'abord une profonde tristesse s'est emparé du pauvre homme à la nouvelle du désastre qui l'accablait ; puis, peu à peu, une rage sourde, concentrée, une résolution froide, profonde, ont succédé au chagrin. Aujourd'hui, le sergent est sous l'empire d'une idée fixe, il a fait le sacrifice de sa vie, mais il tuera le plus grand nombre possible d'ennemis. C'est un pacte qu'il a fait avec lui-même, c'est un vœu sacré, l'accomplissement comme une mission d'en haut.

A la date d'hier, depuis que Paris est assiégé, il a tué vingt-trois Prussiens et rapporté la dépouille de la plupart.

Depuis longtemps de temps à autre, les rapports de la division signalaient les exploits silencieux de ce sergent intrépide. Un jour, après s'être caché jusqu'à mi-corps dans les roseaux et y avoir séjourné cinq heures de suite sans bouger, il se précipitait sur une vedette et la faisait prisonnière ; en une autre

occasion, il s'emparait, avec quelques hommes, d'une île occupée par l'ennemi, où il cernait tout un poste, après être resté des journées entières en observation. Une autre fois c'était une sentinelle enlevée sans qu'elle eût le temps de pousser un cri.

En somme, ce sergent Hoff est un véritable Mohican ; il a le génie de cette guerre de Peaux-rouges, et je ne doute pas que, prudent comme il est, il ne tire une grande partie d'une compagnie d'hommes décidés auxquels il apprendrait ses ruses. Il est d'une douceur accomplie et d'une modestie qui va jusqu'à l'humilité. Tout en lui respire la probité, la conviction.

Le général Le Flô a voulu complimenter ce brave soldat : la division d'Exés en est un peu fière, et nous avons été heureux d'annoncer au sergent que le ministre avait signé son brevet de la Légion d'Honneur, et que son général en chef désirait lui remettre lui-même la croix qu'il a si bien gagnée.

Il y a dans ce cœur-là quelque chose de supérieur ; c'est comme une flamme qui le vivifie, et il est difficile d'oublier cette physionomie d'un humble soldat qui parle de son père, un vieillard à cheveux blancs, fusillé par l'ennemi pour avoir pris les armes au nom de cette immortelle abstraction qui s'appelle la patrie !

VARIÉTÉS.

La beauté chez la femme est comme la fleur du printemps, mais la vertu est comme les étoiles du firmament.

Ce fut la femme qui poussa l'homme à manger, mais celui-ci apprit à boire lui-même.

L'autre jour, à Montréal, une jeune dame a été vue mettant son chignon en gage.

Un mari à qui rien ne paraît impossible demande, par la voie des journaux, un homme assez robuste pour tenir la langue de sa femme.

Un enfant et sa mère examinaient une galerie de tableaux ; arrivé devant une statue de Minerve, notre couple s'arrêta. — « Qu'est-ce cela ? » demande l'enfant. — « Mon fils, répond la mère, c'est Minerve, la déesse de la sagesse. » — « Mais, reprend l'enfant, pourquoi n'a-t-on pas peint son mari auprès d'elle ? » — « Parce qu'elle n'en avait pas, mon bien-aimé. » — « C'est sans doute parce qu'elle était sage, qu'elle n'avait pas de mari, n'est-ce pas, petite mère ? »

Voici ce qu'une jeune fille américaine écrivait dernièrement à sa mère : « Je suis en bons termes avec toutes mes maîtresses, excepté avec mademoiselle C... mais je ne l'en blâme pas, car elle a involontairement tué son fiancé et cela la rend mélancolique, surtout lorsqu'il fait mauvais. »

UN MARIAGE POUR RIRE.—Il n'y a encore que quelques jours, plusieurs personnes se trouvaient réunies chez un riche citoyen de New-Jersey. Dans le cours de la journée, dans le seul but d'amuser la société, un monsieur et une jeune fille se firent marier par un juge de paix. Mais voici bien une autre affaire : le marié et sa famille prétendirent que ce mariage était valide. Le juge de paix, lui, ne savait pas si ce mariage avait été fait pour rire ou non, de sorte qu'il ne put donner aucun renseignement à la justice. La jeune fille déclara que ce mariage n'avait été fait que pour l'amusement de la société ; cependant, afin qu'il n'y eût pas de doute, elle porta la chose devant les tribunaux. Le juge Zabriskie décida que ce mariage était complètement nul, parce qu'il n'avait pas été contracté du consentement des deux parties.

A un dîner public, on porta la santé d'un architecte célèbre, et voici le commencement de sa réponse : « Messieurs, je suis plus propre à l'échafaud qu'à faire des discours en public ! »

Trad. A. C.

FAITS DIVERS.

Un nommé L. P. Normand, employé comme compositeur dans les ateliers du *Courrier des Etats-Unis*, s'est tué en tombant du haut d'un escalier. Le *Courrier* dit qu'il était âgé de trente-deux ans et qu'il était né à Québec.

Auguste Crevier, notaire de St. Martin, a été écroué à la prison de Montréal sur accusation d'incendiat. Le dit notaire ne s'occupait pas exclusivement de profession ; depuis plusieurs années, il cultivait le roman dans des conditions peu poétiques, il faut l'avouer. Le roman menace de mal tourner. Il est accusé d'avoir incendié une grange et tué à coup de couteau le cheval du rev. M. Dubé, curé de la paroisse, pour le punir de ce qu'il s'occupait d'affaires qui ne le regardaient pas. C'est ainsi qu'il s'exprime.

Un charretier a été condamné à l'amende, la semaine dernière, pour avoir permis à des étudiants en médecine de se promener dans sa voiture avec un mort. Il faut avouer que ce n'est pas très agréable pour les vivants.

Deux prisonniers qu'on avait renfermés dans une des cellules du Palais de Justice, en attendant qu'on les transportât à la prison décidèrent après consultation de s'échapper ; c'est ce qu'ils firent en brisant la porte de fer de l'établissement ; ils vinrent à bout de la plier assez au moyen d'un banc dont ils se firent un levier, pour se faire une issue. Il paraît que le fer n'est plus à l'épreuve des prisonniers.

Un nommé Charles Bourgoïn a tenté de se suicider en se coupant la gorge avec un rasoir. On l'a arrêté dans l'exécution de son fatal projet. Il paraissait atteint d'aliénation mentale depuis quelque temps.

Dans le train de Montréal allant à Québec, le conducteur pria une dame qui se trouvait dans un char de passer dans le suivant. Ceci avait lieu à deux milles en deça de Richmond, entre Richmond et Danville. La dame se mit en frais de s'exécuter. Malheureusement en passant d'une plateforme à

l'autre, elle fit un faux pas, tomba entre les deux chars et fut coupée en deux. Le train fut immédiatement arrêté et les employés procédèrent à la triste besogne de recueillir les deux tronçons palpitants de l'infortunée.

Joseph Pelletier, de St. Sauveur, employé par J. H. Oakes, éc., pour bûcher du bois à Gosford, a eu le malheur de tomber d'un convoi de fret sur le chemin de Gosford, près de la traverse du chemin de Launder. Ses blessures furent d'une telle gravité qu'il est mort une demi-heure après l'accident. L'accident ne peut être attribué qu'à l'imprudence de Joseph Pelletier, et démontre le danger qu'il y a pour les voyageurs d'aller sur les convois de fret. Le coroner a été dûment notifié.

DÉVOUEMENT.—M. Benjamin Colombier, bien connu au Canada et qui a épousé une canadienne, s'est enrôlé comme soldat dans les zouaves pontificaux sous Char-ette.

Le château de M. Colombier, la Renardière, est situé à trois milles seulement d'Artenay.

UNE PRIMA DONNA CANADIENNE.—Un officier de l'Artillerie Royale qui se trouve à Malte en ce moment, adresse à un ami de cette ville, une lettre dans laquelle se trouve ce qui suit :

« Nous avons ici parmi nos prima donnas, une jeune canadienne qui fait fureur à Malte. Je pense que vous pouvez vous enorgueillir de votre compatriote. Il n'y a rien de si exquis que sa voix et sa manière de chanter. On ne saurait se l'imaginer. Son nom est Emma Albani, mais c'est là un nom professionnel, car en réalité, c'est Mlle Emma Lajeunesse, de St. Hyacinthe, près de Montréal. Son père qui était professeur de musique, reconnaissant le talent de son enfant, l'envoya au collège de musique, à Milan.

« La première fois qu'elle chanta en public, (il y a environ 8 mois,) le gérant de l'opéra d'ici qui se trouvait alors à Messine, lui offrit à l'instant un engagement que, fort heureusement pour nous, elle accepta. Nous ne la reverrons jamais ici, car elle va sans doute s'assurer quelque place plus importante avant le retour d'une autre saison. »—*Le Canadien*.

PARTIE DE BILLARD POUR \$2000 ENTRE RUDOLPHE ET CYRILLE DION.—Les amateurs de billard s'intéresseront sans doute beaucoup à la lutte qui doit bientôt se livrer entre ces deux athlètes. Rudolphe a offert à Cyrille Dion, de lui donner 100 points sur 2000, au carambolage, pour une somme de \$2000. Les cueutages et les racros ne comptent pas. La partie doit se jouer avant le 29 décembre.

Avant de quitter la salle, témoin de leur pari, les deux adversaires essayèrent leurs forces à jeu égal, par une partie de 500 points pour une somme de 500 piastres, comme avant-goût des 2000. Dion gagna par 195 points.

L'HOTEL DE NIORRES.

Suite.

Cette fenêtre étant celle donnant jour et lumière dans le cabinet du magistrat. Deux croisées placées à l'étage supérieur et situées immédiatement au-dessus de celle éclairée, présentaient les traces d'un incendie récent qui avait dû dévorer les pièces intérieures. Ces croisées étaient effectivement celles de la chambre à coucher de Mme. d'Orguel, la malheureuse sœur de M. de Niorres, morte victime de l'odieuse machination que nous connaissons.

Plus loin, au même étage, était l'appartement de la bru du conseiller, la veuve de son second fils, cette héroïque jeune femme qui avait refusé de fuir la maison de son beau-père, et qui avait juré de servir de mère à l'orphelin, son neveu.

Le cabinet de M. de Niorres était placé à l'extrême droite du corps de logis, en face, par conséquent, l'endroit où s'élevait, dans le jardin, la salle de verdure servant d'asile au gibier.

Cette pièce, consacrée au travail, avait l'aspect sévère qui convenait au genre d'occupations si graves auxquelles s'était toute sa vie livré le conseiller. De vastes corps de bibliothèques richement garnies de toute la collection des ouvrages de jurisprudence, tapissaient les murailles.

Au centre, près de la fenêtre, se dressait le bureau de M. de Niorres, surchargé de papiers et de livres ouverts. Des sièges en bois sculptés, recouverts de fine tapisserie, étaient placés en désordre ça et là dans la pièce.

A l'heure où nous pénétrons chez le magistrat, c'est-à-dire quelques instants après que Mahurec fut rentré dans les jardins de l'hôtel et au moment où, caché sous le pavillon de verdure, il prêtait une oreille attentive au bruit de pas arrivant jusqu'à lui, M. de Niorres, assis devant son bureau, la tête penchée en avant, feuilletait un énorme in-folio, dont ses doigts fiévreusement agités froissaient convulsivement chaque page.

Probablement il venait d'agiter un cordon de sonnette suspendu au-dessus du bureau, car un valet se présenta respectueusement dans le cabinet.

Ce valet, ainsi que celui que nous avons vu dans la rue du Chaume causant mystérieusement avec l'ouvrier, ainsi que les autres domestiques de l'hôtel, portait une livrée de grand deuil.

« Monsieur a sonné ? dit-il en entrant.

—Oui, répondit le conseiller. Mme. de Versac est-elle au salon ?

—Non, monsieur, Mme. de Versac est rentrée dans ses appartements.

—Et Mme. la baronne ?

—Elle est en bas. Madame attend, je crois, mesdemoiselles qui se promènent dans le jardin.

—Bien ! dès que Mme. la baronne sera rentrée chez elle avec mes nièces, vous viendrez me prévenir. »

Le valet s'inclina et sortit.

(Il faut, pour éviter toute confusion dans l'esprit du lecteur, que nous disions que Mme. de Versac était la bru du conseiller. Son mari, Jules de Niorres, comte de Versac, troisième fils de M. de Niorres, était, de son vivant, plus particulièrement désigné par le nom de *Versac*, pour le distinguer de son frère, lequel après l'entrée dans les ordres de son aîné (l'évêque), était devenu chef de la famille, et avait pris, par conséquent, le titre héréditaire. La baronne était la belle-sœur du conseiller, et, bien qu'elle s'appelât Mme. Louis de Niorres, on avait coutume dans sa nombreuse famille de lui donner, en parlant à elle ou d'elle, toujours son titre et rarement son nom.)

Après la sortie du domestique, le magistrat avait repris sa lecture interrompue ; mais bientôt, laissant son livre, il se leva et fit quelques tours dans la chambre avec une contraction des muscles du visage indiquant une préoccupation douloureuse et terrible.

« M. Lenoir avait raison ? dit-il enfin et comme répondant à voix haute à ses propres pensées. L'intérêt doit être le seul mobile qui dirige le bras du meurtrier. Mais quel est ce meurtrier ? Comment le découvrir ? MM. d'Herbois et de Renneville m'ont-ils dit vrai ? Cet enfant de cette créature infâme existerait-il encore, et s'il existe, est-ce bien lui qui promène ainsi la mort dans les rangs de ma famille ? Je ne puis le croire ! En agissant ainsi, cet homme montrerait lui-même trop grossièrement le but vers lequel il marche. Tous les miens et moi-même morts, lorsqu'il viendrait réclamer l'héritage, la justice lui demanderait compte de ses actes... C'est impossible ! Une telle audace ne se comprendrait que de la part de l'un de ces puissants de la terre contre lesquels les lois demeurent sans force !... Moi, mort ! cela ne se peut pas... Et cependant ce blanc-seing dont il a été fait un si criminel usage !... Cet acte par lequel j'annule d'avance tout ce que je pourrais faire pour en combattre l'effet, lui donnerait une situation formidable. Mais tout cela est-il bien vrai ?... Pourquoi avoir attendu si longtemps lorsqu'à l'aide de ce papier on pouvait facilement m'extorquer ma fortune entière ?... Un bandit vulgaire n'agit point ainsi... »

Le conseiller, qui s'était arrêté près de son bureau, reprit sa marche saccadée à travers la chambre.

« Si cela n'est pas, dit-il encore, pourquoi MM. d'Herbois et de Renneville seraient-ils venus me faire cette confiance ?... Le lieutenant de police aurait-il donc absolument raison, et ces deux jeunes gens, cachant avec une habileté infernale leurs vices criminels, n'auraient-ils eu d'autre motif en se faisant aimer de mes nièces que l'exécution du plus infâme, du plus odieux de tous les complots ? »

« Quoiqu'il en soit, continua le magistrat après un moment de réflexion, je dois faire ce que j'ai résolu : mettre les membres de ma famille, les héritiers les plus directs de mes biens à l'abri de nouvelles tentatives. Ce soir, Saint-Jean partira, et il faut que Mme. de Versac s'éloigne également comme devront s'éloigner M. de Nohan, mon gendre, et sa femme. Je demeurerais seul ici, avec la baronne et ses filles. Dans tous les cas, celles-là ne doivent rien avoir à craindre... »

On frappa à la porte du cabinet de M. de Niorres.

« Entrez ! » dit-il.

La porte s'ouvrit, et un homme de trente-cinq à quarante ans, d'une distinction parfaite, d'une physionomie grave et douce, vêtu de deuil, s'avança vers le conseiller, qui lui tendit les mains.

« C'est vous, monsieur de Nohan ! dit le magistrat, dont un pâle sourire éclaira le visage. Où donc est ma fille ? »

— Elle repose, répondit le gendre du conseiller, et j'ai profité de cet instant pour venir vous voir.

— Vous avez bien fait, Armand. J'ai besoin plus que jamais d'être entouré d'amis sincères et de cœurs dévoués.

M. de Nohan secoua la tête.

« Hélas ! dit-il, je comprends plus que tout autre la douloureuse situation dans laquelle se trouve placée votre maison ; mais cependant mon devoir exige que je vous abandonne dans la détresse... »

— Ah ! fit M. de Niorres d'une voix calme ; vous êtes résolu à partir ?

— Je viens vous demander ce que je dois faire, et j'agirai suivant vos conseils. D'une part vous connaissez toute la respectueuse amitié que je vous ai vouée, vous savez que mon cœur déborde de reconnaissance lorsque mon esprit se rappelle les nombreux témoignages d'affection que vous m'avez donnés, vous êtes mon père, enfin, et s'il ne s'agissait que de vous seul, lors même que vous me défendriez de demeurer près de vous quand le danger menace, je trouverais dans mon profond attachement la force nécessaire pour vous désobéir.

En ce moment je donnerais dix années de ma vie pour qu'il me fût permis de ne pas m'éloigner de vous. Mais, d'une autre part, je me dois à celle que j'ai juré, aux pieds des autels, d'aimer, de protéger et de rendre heureuse ; mon devoir d'époux me consacre à ma femme, à votre fille. Je crois, dans la malheureuse situation présente, que je faillirais à mes serments si je ne cherchais à détourner d'Hélène le coup qui la menace, après avoir frappé vos autres enfants. Dites, mon père, suis-je dans le vrai ? »

M. de Niorres prit les mains de son gendre et les pressa convulsivement, tandis que deux larmes roulaient sur ses joues amaigries.

« Armand, lui dit-il enfin, je vous plains, car je comprends l'embarras de votre position personnelle. Vous êtes placé entre les devoirs de l'époux et ceux du fils adoptif. Vous êtes dans la nécessité de choisir entre votre femme et votre beau-père... N'hésitez pas, mon enfant ! suivez les préceptes de l'Évangile : votre femme d'abord et avant tout. Hélène ne fût-elle pas ma fille, que je raisonnerais encore ainsi ; mais il s'agit de mon enfant, et mon cœur est vivement touché des sentiments qui vous animent. Partez, Armand ! emmenez Hélène, et recevez, avant de quitter cette maison maudite, la bénédiction de votre vieux père ! »

M. de Nohan s'inclina : il était profondément ému.

« A ma place, vous partiriez-vous ? demanda-t-il.

— Oui, répondit nettement le conseiller, car ce serait mon devoir, comme c'est le vôtre. Je vous ai confié ma fille, vous devez la protéger contre tout péril. Au reste, ce départ était nécessaire, et j'avais arrêté qu'il serait exécuté avant que vous ne vinssiez m'en parler. Où voulez-vous aller ? »

— Dans mes terres de Bourgogne.

— Ce n'est point assez loin ; il faut aller en Italie.

— J'y conduirai Hélène, si telle est votre volonté.

— Merci, mon ami.

— Mais, reprit M. de Nohan, il faudra décider ma femme, car jusqu'ici elle a refusé d'abandonner l'hôtel.

— Demain, Armand, je parlerai à Hélène, je lui exprimerai mon désir, ma volonté, s'il le faut, et après-demain vous quitterez Paris.

— Et, reprit M. de Nohan après un silence, et Mme. de Versac ?

— Elle partira également, dit le magistrat d'une voix ferme.

— Avec nous ?

— Non ; votre réunion appellerait peut-être le danger sur vos têtes. Elle partira, mais seule, ou du moins avec son fils.

— Et son neveu... ?

— Non !

— Quoi ! vous lui retirez la garde de l'enfant qu'elle a adopté ?

— Je le séparerai d'elle, Armand.

— Vous le garderez près de vous ? »

Le conseiller hésita.

« Je ne puis vous répondre à cet égard, dit-il ; je ne sais encore ce que je déciderai, mais ce que je veux, c'est que tous les membres de ma famille soient séparés les uns des autres

par des distances considérables : c'est là, je crois, le seul moyen de détourner la mort qui nous menace tous. Oh ! continua le magistrat en levant les mains vers le ciel, que n'ai-je pris plus promptement cette résolution !... je n'aurais peut-être pas à pleurer aujourd'hui sur tant de tombes à peine fermées !... Mais qui pouvait prévoir... qui pouvait me faire supposer... »

M. de Niorres n'acheva pas sa pensée ; la tête retomba lourdement entre ses mains moites de sueur.

Mme. de Versac consentira-t-elle à partir ? dit M. de Nohan.

— Il faudra qu'elle s'éloigne, répondit le conseiller, je lui ferai comprendre la nécessité de cet éloignement. Quant à vous, Armand, ne dites à personne... à personne, entendez-vous ? le lieu vers lequel vous vous dirigerez : que votre femme elle-même Pignore, que Mme. de Versac, que la baronne, que Blanche, que Léonore ne puissent le deviner... Moi seul saurai la route que vous devez suivre. En quittant Paris, vous vous dirigerez vers la Picardie, puis, au-dessus de Chantilly, alors que tout le monde supposera que vous courez vers les Flandres, vous ferez un brusque crochet, et, tournant l'île de France, vous reviendrez vers la Bourgogne, pour de là traverser le Lyonnais, atteindre le Dauphiné et passer la frontière. Vous m'avez bien compris ?

— Parfaitement.

— N'emprenez aucun domestique : vous en prendrez de nouveaux à Lyon ou à Grenoble.

— Tout sera fait ainsi que vous le désirez.

— De cette manière, nous arriverons, je l'espère, à dérouter tous les espions que nous avons probablement attachés à nos pas.

— C'est là tout ce que vous avez à me commander ?

— C'est là tout, mon ami, car je sais qu'il est inutile que je vous recommande ma fille, si la mort vient me frapper à mon tour. Cette mort, je l'attendrai ici, Armand, dans l'hôtel de mes pères, et elle me trouvera prêt à la recevoir ; je ne la craindrai plus lorsque je saurai mes enfants éloignés de ses atteintes. Venez m'embrasser, mon fils, et que la résolution que nous venons de prendre soit définitivement arrêtée. Demain je parlerai à Hélène, et après-demain vous me ferez vos adieux.

Les deux hommes, très-émus tous deux, s'embrassèrent dans une affectueuse étreinte, puis M. de Nohan, sans ajouter une parole, quitta le cabinet du conseiller au parlement de Paris.

VII.—Les deux sœurs.

L'allée d'où était parti le bruit léger qui avait éveillé l'attention du matelot, conduisait de la pelouse, se déroulant devant les bâtiments, jusqu'à un petit quinconce formant le centre du jardin.

Elle était bordée, à droite et à gauche, de frais acacias dont les cimes se rejoignant formaient une arcade verdoyante au-dessus du sentier, et, l'abritant dans le jour contre les atteintes des rayons du soleil, contribuaient, la nuit, à augmenter l'obscurité qui y régnait.

Aussi ne distinguait-on, au moment où Mahurec s'était blotti dans son coin, que deux formes blanches dont l'apparition au milieu des ténèbres eut peut-être effrayé une âme moins forte que celle du matelot ; mais Mahurec n'était pas précisément un esprit timide, et lorsqu'à travers un jour ménagé entre les feuilles et qui se trouvait placé à la hauteur de son œil il avait aperçu les deux fantômes, il n'avait pas manifesté la plus légère émotion.

Au reste, en arrivant au bout de l'allée et en atteignant la zone éclairée, la double apparition perdit tout à coup son caractère fantastique que lui avaient prêté les ombres de la nuit, et n'offrit rien de bien effrayant.

Jamais peut-être, au contraire, la lune n'avait éclairé spectacle plus poétique que celui qui se présentait alors aux regards du matelot immobile.

Deux jeunes filles, deux frères et ravissantes créatures, aux formes élégantes, à la démarche gracieuse, s'avançaient lentement vers le pavillon de verdure devant lequel était placé un banc fait en bois rustique.

De même taille et presque du même âge, vêtues toutes deux d'une façon identiquement semblable, chacune de ces charmantes promeneuses paraissait être la reproduction vivante de l'autre. Leurs cheveux poudrés ne montraient pas leur nuance naturelle qui pouvait être dissemblable, contribuaient encore à établir cette ressemblance qu'un examen attentif pouvait seul faire disparaître.

En effet, l'une des deux jeunes filles, celle qui semblait être de quelques mois seulement plus âgée que l'autre, avait la peau d'une blancheur plus éblouissante que celle de sa compagne dont le ton mat et pâle était d'une distinction tout aristocratique.

La première avait les yeux bleus, le regard langoureux, les sourcils châtain clair, la bouche rosée et la coupe du visage d'un ovale un peu allongé qui seyait à ravir à l'ensemble de sa physionomie.

La seconde, au contraire, avait l'œil noir, le regard vif et brillant, les sourcils noirs et arqués comme ceux d'une juive algérienne, les lèvres d'un incarnat si vif qu'on eût dit qu'elle tenait une grenade entre ses dents, le visage rond et l'expression générale riante, mutine et vive, tandis que celle de sa compagne offrait un cachet tout particulier de mélancolie rêveuse et de gracieuse nonchalance.

L'une avait la démarche lente, ondulante ; elle glissait plutôt qu'elle ne marchait sur le sable fin qui recouvrait le sol ; son corps paraissait toujours légèrement affaissé sur lui-même comme si la force physique eût manqué à tout son être, il se ployait comme une tige de jacinthe ondulant sous la brise.

L'autre bien assise sur ses hanches, la taille cambrée, droite, ferme, légère et pétulante dans tous ses mouvements. Elle avançait son petit pied, chaussé d'une étroite mule de satin noir, et le posait hardiment sur la terre, marchait avec la délicatesse énergique de ses mignons oiseaux gravissant sur une branche.

Entre ces deux jeunes filles, comme on le voit, le contraste était frappant, et certes si leur chevelure n'eût pas été poudrée, la différence eût été plus grande encore, mais cependant, ainsi que nous le répétons, à première vue ce contraste, cette différence ne s'offraient pas au regard, et grâce à la similitude de leur taille, de leur âge, de leur costume, grâce surtout à ce que nous ne saisissons qu'indéfinissable que l'on nomme un air de famille et qui existait entre elles d'une façon incontestable et frappante, on était tenté au premier abord de les prendre l'une pour l'autre, et on devinait aisément deux jeunes sœurs au printemps de la vie.

Une chose qui devait frapper tous ceux qui connaissaient les habitants de l'hôtel du conseiller au parlement, c'était que dans chacune de ces deux jeunes filles, on reconnaissait une

grande ressemblance avec M. de Niorres. Pour la seconde surtout, cette ressemblance, après examen, devenait merveilleuse : c'était le portrait vivant, rajeuni, mais embelli du conseiller.

Leurs robes blanches, peu amples, taillées en *fourreaux à l'Agnès*, comme le voulait et s'exprimait la mode, garnies de flots de rubans noirs, leurs petits chapeaux noirs, et sans fonds, nommés, *chapeaux à la caisse d'escompte*, surchargés également de rubans noirs, leurs bas de sois gris perle à coins noirs, leurs mules de satin de même nuance que les rubans, leurs colliers de jais suspendant sur le satin rosé de la peau, une croix d'or émaillée noir, attestaient un grand deuil récent à propos duquel la chaleur extrême de la saison avait permis, dans l'intérieur de l'hôtel, de substituer le blanc au noir pour la partie principale du vêtement.

Telle que nous venons d'essayer de les dépeindre, ces deux charmantes jeunes filles, éclairées par la douce lueur de la lune, et marchant lentement au milieu de ces arbres touffus, de cette nature luxuriante, présentaient le tableau le plus empreint de poésie.

« Es-tu fatiguée, Blanche ? demanda celle qui paraissait être l'aînée et dont la démarche languissante avait tous les charmes de l'indolente allure créole.

— Fatiguée, répondit la jeune sœur dont la ressemblance avec M. de Niorres était tellement saisissante ; tu sais bien que je ne le suis jamais. On ne marche pas dans ce vilain Paris, il faut être toujours en carrosse. Oh ! mes belles allées du *cours d'AJot*, à Brest, où êtes-vous ? »

— Bien loin d'ici, hélas !... ma pauvre Blanche !

— Mais, reprit Blanche, tu es fatiguée toi, Léonore. Tiens, asseyons-nous là, sur ce banc, nous causerons encore un peu avant de rentrer.

La jeune fille désignait du banc près duquel elles se trouvaient toutes deux, et qui était placé devant le petit pavillon de verdure.

Léonore et sa sœur y prirent place.

« Léonore, reprit Blanche après un léger silence, qu'as-tu fait de la lettre du vicomte ? »

— Elle est là, dit Léonore en désignant les plis du corsage de sa robe.

— Eh bien ! ma sœur, il faut répondre... »

— Ma réponse est prête, Blanche ; nous devons refuser.

— Quoi ! s'écria Blanche, nous ne leur donnerons même pas la consolation qu'ils nous supplient de leur accorder avant leur départ ? Nous refuserons de les voir, ne fût-ce que l'espace de quelques minutes... »

— Nous le devons, ma pauvre Blanche.

— Mais songe donc que s'ils savent, ainsi que nous le savons nous-mêmes, quoi qu'on ait fait pour nous cacher la vérité, que des crimes se commettent dans cette maison, leur désespoir doit être affreux ; car Henri et Charles nous aiment, Léonore ; ils nous aiment comme nous les aimons.

— Raison de plus pour les tenir éloignés de cette maison.

— Pourquoi ? Ils sont forts, ils sont braves ! j'ai en eux une confiance absolue ; ils nous défendraient nous et notre mère.

— Mais notre oncle nous refuse de les recevoir, bien qu'ils aient tout tenté pour arriver jusqu'à nous.

Léonore tressaillit brusquement.

« Qu'as-tu donc ? demanda Blanche.

— Rien, répondit la sœur aînée ; il me semblait avoir entendu remuer derrière nous, mais je me serai trompé.

Blanche regarda attentivement.

« Je ne vois rien, dit-elle.

— C'est ma robe qui aura agité le feuilletage.

— Depuis que nous nous aimons, reprit Blanche, notre mère a laissé croire cet amour réciproque avec une indulgence approuvée. Elle désirait ces unions, elle les voyait se préparer avec joie. Elle n'a aucun motif personnel pour repousser aujourd'hui ceux qu'elle accueillait si bien il y a deux mois encore. D'ailleurs, réfléchis. Que nous demandent-ils dans ces lettres que Saint-Jean nous a remises ce soir : la permission de causer avec nous demain dans le jardin. Ils vont partir... disent-ils, ils vont quitter Paris demain dans la nuit... ils jurent que, si nous refusons, ils resteront, quoi qu'il puisse en résulter ; devons-nous refuser ? »

— Ma sœur... fit Léonore en hésitant.

— Léonore ! Blanche ! appela en ce moment une voix douce qui, partant du rez-de-chaussée de l'habitation, vint interrompre soudainement la conversation des deux sœurs.

— Ma mère ? répondirent à la fois les deux jeunes filles.

— Rentrez ! reprit la voix ; il est tard.

— Nous rentrons, ma mère, » répondit Blanche.

Puis baissant la voix :

« Il faut voir. Henri et Charles demain soir ; il le faut, » ajouta-t-elle en se penchant vers sa sœur.

Toutes deux quittèrent la place où elles se trouvaient, et se dirigèrent vers la pelouse, dont elles foulèrent sous leurs petits pieds le frais tapis de verdure.

« Nous allons écrire, reprit Blanche en ralentissant sa marche. J'ai fait à Saint-Jean le signe convenu ; il viendra tout à l'heure chercher nos lettres ! Du courage, Léonore ! il faut que nous les voyions ; puis ensuite nous avouerons tout à notre mère. Elle nous comprendra et elle nous pardonnera. Viens, ma sœur ; viens et aie confiance en moi, comme moi j'ai confiance en eux ! »

Les deux jeunes filles atteignaient les marches du perron communiquant avec une porte vitrée, sur le seuil de laquelle les attendait la belle-sœur du conseiller au parlement.

« Que je sois croché au bout de la grande vergue si c'est pas là deux amours du bon Dieu en chair et en os ! murmura Mahurec sans oser bouger de sa cachette. N'y a pas à la Jamaïque, depuis Santiago de la Vega jusqu'au morne des Montagnes-Bleues, une négresse pour leur être comparée, que je dis, et pourtant qu'il y en a des soignées que j'en ai souvenance ! Caramba ! le plomb de sonde de leur cœur rapporte fier fond d'amourette pour mes lieutenants ! Braves petites filles ! Oui, s'il y a du danger que Mahurec est là, et quant à l'empoisonnement, que je le croche, je Pélingue en grand et je lui fais tour mort et demi-claf sur le pertuis au légume qu'il en crachera sa langue ! »

Et Mahurec serra les poings avec une énergie telle que ses os en craquèrent.

VIII.—Le teinturier.

Le soir de ce même jour où se sont accomplis les premiers traits de l'histoire que nous racontons et à l'heure où, dans les jardins de l'hôtel de Niorres, avait lieu entre les deux jeunes filles la conversation surprise par Mahurec, la boutique du teinturier, éclairée par deux lampes suspendues au plafond, projetait une lueur vague sur le pavé de la rue.

CHOSSES ET AUTRES.

Certains gairards, de bon appetit, etant entres dans une mauvaïse alberge pour y diner, n'eurent pour leur repas que des pigeons fort durs.

Rivarol avait emprunte a M. de S... une bague ou etait la tete de Cesar. Quelqu s jours apres, M. de S... la lui redemanda: Rivarol lui repondit: — Cesar ne se rend pas.

Pourquoi avez-vous coupe les oreilles a votre cheval? demandait-on a un particulier; pourquoi avoir detruit sa principale beaute? — Mon cheval est ombrageux, repondit le particulier. — Vous pensez donc le guerir de la peur? — Toujours est-il qu'il ne dresse plus les oreilles, au premier objet qu'il aperçoit.

ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE

DE J. B. ROLLAND ET FILS POUR 1871. C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles. — A vendre chez tous les Marchands. — Prix: 5 centimes. N. B. — C'est le seul Almanach dont le Calendrier des Fetes Religieuses soit conforme a l'Ordo. — AUSSI le Calendrier de la Puissance du Canada pour 1871, contenant une liste complete du clergé de la Puissance.

NOUVEAUTE! CARTES JACQUES-CARTIER. Nous venons de recevoir un grand assortiment de Cartes a Jouer avec le portrait de Jacques-Cartier sur le dos, de differentes qualites, soit de \$1.20, \$1.75, \$2 et \$3 la douzaine. — En vente a la Librairie de J. B. ROLLAND ET FILS. Nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

NOTRE-DAME DE LOURDES. Ouvrage honore d'un bref special adresse a l'auteur par Sa Saintete le Pape Pie IX. — Trente-sixieme edition. — Autorisee par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montreal, et ornee de deux belles gravures. 1 beau vol. in-8 de 360 pages. Br., 75 cts.; rel., \$1. — En vente a la Librairie de J. B. ROLLAND ET FILS. Nos. 12 et 14, rue St. Vincent, Montreal.

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE. ETABLIE 1828. CHARLES GARTH ET CIE., PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR ET A GAZ FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC. Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR; USINE A CUIVRE ET A FER; APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC., ETC. Toutes sortes d'ouvrages pour Usines a Gaz, Etablissements Hydrauliques, Distilleries et Brasseriers, Rajineriers, Phares, etc., etc. — AUSSI: — On entreprend de faire chauffer les Bâtiments publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil a l'Eau Chaude Patenté de GARTH, l'appareil a Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur a Haute Pression en Tuyaux droits et replies. En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gasciers, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc.; Tuyaux en Fer Travailles, avec appareils de Fer Malléable et Fondus pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz. Bureau et Usine, Nos. 536 a 542, Rue Craig. 1-47-zz MONTREAL.

SI VOUS AVEZ LA TOUX, ESSAYEZ Le Sirop de Gomme d'Epinette Rouge de Gray. Le Sirop de Gomme d'Epinette Rouge de Gray. Le Sirop de Gomme d'Epinette Rouge de Gray. Le Sirop de Gomme d'Epinette Rouge de Gray. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. — A vendre chez MM. Devins et Bolton, E. Muir, Tate et Covernton, J. Goulden, J. Birks, etc. Et chez le preparateur HENRY R. GRAY, Pharmacien. 1-47-1 144, Rue St. Laurent.

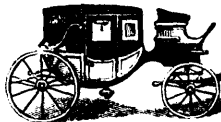
M. A. BELANGER, EBENISTE. No. 276, RUE NOTRE-DAME. 4e porte de MM. H. et H. MERRILL. Il vient de recevoir et recoit constamment un assortiment considerable de Meubles pour Salon, Salle a Diner et Chambres a Coucher. DE TOUTES FORMES ET DE TOUS PRIX. Il invite le public a venir visiter son Magasin avant de se pourvoir ailleurs. 1-47-f

GRANDE VENTE DE HARDRES FAITES. 650 PARDESSUS. 400 PEA JACKETS. 1,000 PAIRES PANTALONS. 800 VESTES. 800 CHEMISES CASIMIR. 1,000 PAIRES CALEÇONS. Etc., Etc., Etc. Aussi une grande variéte de Draps de Castor et Pilot, Draps Français et Anglais, Tweed et Casimir. A 20 pour cent au-dessous de la valeur ordinaire. REGIS DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 40-6m.



C. A. RAYMOND.

Employé durant sept ans, de la maison Radway & Co., vient de quitter son emploi pour fabriquer a son propre compte des Remèdes encore plus efficaces que ceux qu'il avait l'habitude de vendre. Il a réussi a faire disparaître du monde primitif cette acreté qui en paralysait les effets et le rendait en même temps difficile a prendre. Ceux qui se servent aujourd'hui de son célèbre remède le préfèrent, administré intérieurement ou extérieurement, pour la raison bien simple qu'il agit plus promptement et laisse dans la bouche un goût des plus agréables tout en se vendant a meilleur marché que tout autre remède. Il compte sur le bienveillant patronage de ceux qui l'ont déjà encouragé et il promet entière satisfaction a ceux qui se serviront de son célèbre Remède. A vendre a Montreal. Chez DEVINS & BOLTON. A Québec, Chez M. E. BRUNET, Pharmacien, Rue du Pont, et chez JAMES HOSSACK & CIE., marchands Epiciers, Rue Notre-Dame, Basse ville. Toute correspondance doit être adressée au Propriétaire, No. 7, Ruelle Berry, Montreal, près la Place Viger. 1-46-ff.



MERVEILLEUX ET PARFAIT. GERVAIS et Cie.

Manufacturiers de voitures de toutes espèces, ont renporté a l'Exposition Provinciale de Québec, tenue a Montreal en 1870, cinq premiers prix pour voitures d'été et d'hiver. Les soussignés offrent en vente le meilleur assortiment de voitures d'hiver. Tout ouvrage est garanti et supérieur a tout autre fait en Canada pour sa légèreté et sa dureté. GERVAIS & CIE. 44h No. 810 Rue Craig, Montreal. Dépôt, 69, Rue Bonaventure.

Compagnie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

SERVICE AMELIORE DES TRAINS. POUR L'HIVER DE 1870-71. AUGMENTATION DE VITESSE. Nouveaux Chars pour tous les Trains Express. Les trains partiront maintenant de Montreal comme suit: — ALLANT A L'OUEST, Trains de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires. 8.00 A.M. Express de Nuit pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Detroit, Chicago et tous les points de l'Ouest a 8.00 A.M. Train d'accommodement pour Kingston. Toronto et les stations intermédiaires. 6.00 A.M. Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires. 4.00 P.M. Trains pour Lachine a 6.00 A.M., 7 A.M., 9.15 A.M., Midi, 1.30 p.m., 4.00 p.m., et 5.30 p.m. Le train de 1.30 p.m. va a la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST. Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires. 7.10 A.M. Express pour Boston via Vermont Central. 9.00 A.M. Express pour New-York et Boston via Vermont Central a 3.45 P.M. Express pour New-York et Boston, via Plattsburg, le Lac Champlain, Burlington et Rutland. 6.00 A.M. Do do do do 4.00 P.M. Express pour Island Pond. 2.00 P.M. Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montreal et Island Pond a St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement, a 10.10 P.M. Il y aura des Chars Dortoirs a tous les trains de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet. Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE" laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Mercredis et Samedis apres-midi, a 4.00 heures p.m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret. La Compagnie internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et les Jaudis, a 6.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., etc., etc. On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie. Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau ou l'on vend des billets, a la station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grand'Rue St. Jacques. C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. Montreal, 7 Novembre 1870. 1-46-ff.

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom. TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry. ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Françaises en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 152z

LA POUDRE ALLEMANDE Est devenue nécessaire a toutes les familles. L'espèce connue sous le nom de Cook's friend Baking Powder ne peut être surpassée pour sa pureté et son excellence, et donne satisfaction générale. En vente chez tous les Epiciers. CHAQUE PAQUET est revêtu d'une ETIQUETTE. PORTANT cette MARQUE. Sans laquelle le paquet n'est pas garanti. 1-48-1

"LE PAYS" JOURNAL QUOTIDIEN ET HEBDOMADAIRE SE PUBLIE A TROIS EDITIONS: LA PREMIERE (Quotidienne) paraît tous les jours, a 6 heures du matin, et la distribution s'en fait immédiatement aux abonnés tant de la campagne que de la ville. L'abonnement est de \$6 par an, payable d'avance. LA SECONDE (Quotidienne) paraît tous les soirs, a 6 heures, et renferme outre les dépêches télégraphiques générales et spéciales, tous les faits divers, informations, etc., qui se sont accomplis, ou qui vont être communiqués depuis minuit jusqu'à 6 heures P.M. inclusivement. Cette Edition se vend dans les dépôts et dans les rues, Prix: un centin le numéro. LA TROISIEME (Hebdomadaire) paraît tous les jeudis et renferme tout ce qui s'est passé d'intéressant dans les huit jours précédant sa publication. C'est un recueil instructif et amusant qui doit se trouver dans toutes les familles. L'abonnement n'est que de \$2 par an.

"LE PAYS" au dire de tous, et d'après le témoignage unanime de la Presse, est une publication complète qui doit être encouragée et propagée. Il est donc du devoir des nombreux abonnés et acheteurs de L'OPINION PUBLIQUE de s'abonner au PAYS et conseiller a leurs amis de suivre un aussi bel exemple. BUREAUX: 230 Rue St. Jacques. LOUIS PERRAULT & Cie., 1-46-ff Editeurs-Propriétaires.

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE, 363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.) Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médécines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sangues, Savons de Toilettes, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc. Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. JAMES GOULDEN, 21zz Montreal, 26 mai 1870.

DÉFENSE DE PARIS. MONTREAL MENACÉ PAR LES GRANDS FROIDS DE L'HIVER. Afin de se défendre contre les grands froids de l'hiver qui nous menacent depuis quelques jours, laissez vos ordres pour faire monter vos Poêles, vos Tuyaux et vos Fournaïses chez GEORGE YON, FERBLANTIER ET PLOMBIER, No. 241, — RUE S. LAURENT, — No. 241 2me porte de la rue Ste. Catherine. Vous trouverez aussi a son Magasin un grand assortiment de Tuyaux de Poêles Soudés, Sceaux à Charbon Chaudières a cendres et toutes sortes de Ferblanteries pour l'usage de la maison. 43-ff

L. P. DUFRESNE, MARCHAND DE MONTRES EN OR ET EN ARGENT, BIJOUTERIES, ETC., ETC., 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. Montres et Bijouteries Réparées et Gravées. 1-1-zz

LE MEILLEUR ASSORTIMENT DE POELES SE TROUVE AU No. 529 RUE CRAIG, Entr' autres, "L'ORIENTAL" qui a fait ses preuves. Et le "STEWART" poêle a cuisine, pour le bois et pour charbon, qui a pris le 1er prix a l'Exposition 1870. On trouvera aussi tout ce qu'il faut pour réparer les anciens poêles. MEILLEUR ET CIE., 526 RUE CRAIG, MONTREAL. 40-m

DÉPOT de la CÉLEBRE CHAISE HAMAC, CANAPÉ, PLIANT et FAUTEUIL, combinée EN UNE SEULE. Au Bureau du DOMINION DYE WORKS, 301, rue Notre-Dame, Montreal. 43ff

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS. Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes (MONTREAL). Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, a des prix très modiques.

DEPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 10 Décembre, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés a le publier. 6d

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montreal, ou l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt a exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier a des prix très modérés. Montreal, 4 mai 1870. 18zz

JAMES FYFE, FABRICANT DE BALANCES, A renporté a l'Exposition de 1868, tenue a Montreal, une MÉDAILLE D'ARGENT de Premier Prix et Diplomat, a toujours en main un assortiment complet de BALANCES de toutes espèces. 1-47-zz

NE FAITES USAGE QUE DE L'EMPOIS DE GLENFIELD Grandement employé dans la BLANDERIE ROYALE D'ANGLETERRE, Et dans celle de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL DU CANADA. 1-47-zz

'The Canadian Illustrated News' Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis a Montreal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS. SOUSCRIPTION D'AVANCE, \$4.00 par an. PAR NUMERO, 10 Centins.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit a six copies pour l'année. Les abonnés de Montreal recevront leur journal a domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Editeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance. AGENCE GENERALE: 1-COTE DE LA PLACE D'ARMES-1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE Publié tous les Jaudis a Montreal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & Cie. ABONNEMENT, \$2.50 par année Aux Etats-Unis, 3.00 Par numéro, 5 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES, 10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins 2me " &c. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois. Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'Administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement a l'Administration. FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention a ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant a la rédaction, devront être adressés a l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montreal. Toute lettre d'affaires devra être adressée a George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal. Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montreal, Canada.